

*SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
GESTION CYNEGETIQUE  
DE HAUTE-GARONNE*



Bilan de réalisation du SDGC  
2007-2012

Bilan des consultations partenariales

Contextes cynégétiques 2013

## Table des matières

<b>Le mot du Président.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>1-Contexte national et régional.....</b>	<b>7</b>
<b>2-Bilan du schéma départemental de gestion cynégétique de la Haute-Garonne de 2006 à 2012 .....</b>	<b>12</b>
<b>3-Bilan des consultations des activités en relation avec les territoires cynégétiques.....</b>	<b>21</b>
<b>4-Evolution de l'activité cynégétique en Haute-Garonne .....</b>	<b>23</b>
<b>4.1-Evolutions relatives aux espèces.....</b>	<b>23</b>
<b>4.2-Evolutions relatives aux chasseurs .....</b>	<b>30</b>
<b>4.3-Evolutions relatives aux territoires.....</b>	<b>33</b>
<b>4.3.1—Evolution de l'occupation des sols .....</b>	<b>33</b>
<b>4.3.2-Evolution des structures locales de chasse.....</b>	<b>34</b>
<b>4.3.3-Evolution de la surface chassable .....</b>	<b>35</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>37</b>

## Le mot du Président



**Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : un outil nécessaire à une vision prospective et partagée de la chasse de demain.**

**Notre pays se développe, notre société évolue, notre territoire change ... et le monde de la chasse ne doit pas être un simple spectateur de ces principes. Il veut en être un acteur et ainsi participer à ce trop fameux développement durable qui serait peut-être mieux accepté par tous si le mot durable était remplacé par soutenable.**

**Ce schéma nous en offre la possibilité car il est le fruit des réflexions et des travaux de plusieurs organismes tels que la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, l'Office Nationale des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les chasseurs et bon nombre d'associations spécialisées.**

**Ces réflexions et ces travaux se sont appuyés sur des priorités et sur un impératif.**

**L'impératif : que la sécurité de tous, chasseurs et non chasseurs, soit garantie et assurée durant la pratique de la chasse.**

**Les priorités : partage des espaces et des milieux, accueil et ouverture des territoires à l'ensemble des utilisateurs de la nature, entretien et préservation de l'environnement, respect mutuel des convictions de chacun.**

**Je tiens à remercier l'ensemble des participants à la réalisation de ce SDGC de la Haute-Garonne avec une mention spéciale à l'ensemble du personnel de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne.**

Jean-Bernard PORTET,  
Président de la Fédération des  
chasseurs de la Haute-Garonne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Bernard PORTET".

**Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique** (SDGC) a pour vocation de présenter la politique cynégétique fédérale à l'échelle du département et ce, pour une période de 6 ans. Ce document, soumis à l'approbation du Préfet de département, est élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC), en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés. Le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Haute-Garonne a été adopté en 2007.

En vue de la révision de ce document d'ici 2014, un bilan des actions proposées par le premier SDGC de la Haute-Garonne a été réalisé par les services de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, en collaboration avec les gestionnaires du territoire. Cette première analyse a permis d'évaluer l'état de réalisation des objectifs fixés en 2007, ainsi que la nécessité de poursuivre – ou non – les actions entreprises.

Cette réflexion a été suivie des consultations prévues par la loi avec les propriétaires et avec les gestionnaires agricoles, forestiers et cynégétiques départementaux. Les attentes et les souhaits de ces acteurs vis-à-vis des orientations futures ont été collectés par le biais de rencontres et/ou d'enquêtes réalisées par les équipes fédérales.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Haute-Garonne a également pour ambition d'intégrer l'évolution du contexte cynégétique départemental, pour partie en lien avec les modifications paysagères engendrées par la dynamique de la métropole toulousaine. De fait, il propose une mise à jour des surfaces urbanisées ainsi que celles dévolues aux activités agricoles et forestières, dans l'optique d'évaluer les surfaces chassables par les détenteurs de droit de chasse.

## 1 / Contexte national et régional

Outre les lois Grenelle, qui orienteront à l'avenir les politiques publiques nationale et régionale en matière d'Environnement, et qui seront développées dans le chapitre suivant, il est important de mentionner l'apparition et la mise en œuvre de nouvelles mesures réglementaires ou fédérales depuis l'élaboration du premier SDGC :

- \* Le Plan National de Maîtrise du Sanglier, constitue un cadre d'actions techniques établi en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie propose 12 fiches actions, qui abordent notamment des notions de zonages, les modalités d'agrainage, les outils de gestion voire de régulation de cette espèce, pour enrayer la progression des populations de sangliers. Sa déclinaison départementale est placée sous la responsabilité du Préfet.
- \* La loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse **n° 2008-1545 du 31 décembre 2008**,
  - qui institue notamment, la diminution du prix du permis pour les plus jeunes et de la 1<sup>ère</sup> validation à moitié prix pour les nouveaux permis ; le permis national à prix unique ; la possibilité aux FDC de prétendre à l'agrément au titre de la protection de la Nature et de l'Environnement, la possibilité de créer des FDC interdépartementales ;
  - qui renforce le caractère obligatoire et pénal du SDGC ;
  - qui doit entre autre comporter un chapitre sur la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
  - qui donne la possibilité de saisie de gibier par les gardes particuliers ou agent de développement lors d'infractions et supprime l'obligation du ticket de marquage du gibier après l'action de chasse.
- \* Dans la continuité, un second texte de loi du 07 mars 2012 (**n° 2012-325 du 7 mars 2012 portant diverses dispositions d'ordre cynégétique**) précise le rôle des chasseurs en matière de conservation de la biodiversité, les compétences des FDC et Fédérations Régionales des Chasseurs (FRC) en matière d'information et d'éducation à la préservation de la faune sauvage et de ses habitats ; la création d'un permis de chasser journalier. Il précise également les modalités de pratique de la chasse en enclos, la gestion des conflits pour les territoires non-chassés et pour les dégâts de gibier, la possibilité pour les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) de fusionner en Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA) pour répondre notamment au manque d'effectif de chasseurs locaux, l'augmentation des sanctions pénales pour infraction au Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) et aux plans de gestion.

- \* Le décret du 23 avril 2010 relatif au PMA prévu par l'article L.425-14 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 31 mai 2011 relatif au Prélèvement Maximal Autorisé de la bécasse des bois sont les prémisses des évolutions à venir en matière de gouvernance et de réglementation de la chasse des migrateurs.
- \* Les arrêtés de mars, avril, août 2012 et juillet 2013 concernant le classement des nuisibles en France et par département. Ce classement implique la connaissance d'états des lieux et d'une évaluation des impacts de ces populations. Les incidences de ces espèces sur la faune sauvage et sur les productions agricoles doivent faire l'objet d'une synthèse des plaintes et/ou des déclarations de dommages. Les décisions de classement sont entérinées à l'échelle nationale sur proposition de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) pour les espèces citées dans le 2<sup>e</sup> groupe des espèces susceptibles d'être classées nuisibles.
- \* Conformément à l'article L421-5 du code l'environnement, le présent SDGC prend en compte les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article [L. 414-8](#) du même code, et arrêtées par le préfet de région de Midi-Pyrénées le 09 avril 2013. Le SDGC contribuera autant que de besoin à l'évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats que prévoit les ORGFH.
- \* En ce qui concerne le plan régional de l'agriculture durable mentionné à [l'article L. 111-2-1](#) du code rural et de la pêche maritime, dès lors que ce document sera approuvé, le présent SDGC serait amendé s'il en était besoin afin de le prendre en compte. Le PRAD est actuellement en cours de réalisation en région Midi-Pyrénées (note du Ministère du 18/11/2013, sur l'état d'avancement des PRAD).
- \* En ce qui concerne les Orientations Régionales de la Forêt, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique tel que défini à l'article Article L425-4 du code l'environnement et tel que proposé dans ce SDGC, prend en compte les dispositions des ORF (en cours de révision en Midi-Pyrénées – CRFPF du 10/11/2013).

- \* Enfin, le réseau des acteurs cynégétiques a consacré une partie de l'année 2011 et 2012 aux Etats Généraux de la Chasse. Cet exercice a permis d'identifier 22 orientations et 15 chantiers déclinés dans un « contrat d'objectifs de 2011 à 2016 des fédérations des chasseurs de France », en vue de fournir de nouveaux outils, adaptables aux besoins des FDC en fonction de leur contexte départemental respectif. D'ores et déjà, 8 chantiers d'actions prioritaires validés par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) du 27 septembre 2011, ont été initiés en novembre 2011. Ils concernent :
  - L'amélioration des politiques de recrutement et d'accueil sur les territoires et la simplification de la vie quotidienne du chasseur ;
  - L'action pour simplifier la réglementation et promouvoir l'autodiscipline cynégétique ;
  - L'amélioration de l'organisation et de l'efficacité du réseau chasse ;
  - L'évolution et la simplification de la formation au permis de chasser ;
  - La contribution à la connaissance, la structuration et la valorisation des données scientifiques ;
  - L'amélioration de la collaboration sur les suivis et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) suite à une convention signée en juin 2012 ;
  - Le maintien de l'activité cynégétique sur les territoires ruraux et les espaces naturels ;
  - L'adaptation du système de gestion des dégâts de gibier

D'autres réglementations sont susceptibles de voir le jour et les précédentes peuvent évoluer. Le projet cynégétique en cours sera donc réalisé sous réserves des incidences que pourront avoir ces éventuelles modifications réglementaires, indépendantes de la FDC.

Les deux lois Grenelle ont eu pour conséquence d'engager 6 chantiers nationaux en faveur de la prise en compte des enjeux écologiques et environnementaux dans différents secteurs publics et privés. Deux concernent plus directement le domaine cynégétique, avec notamment des déclinaisons au niveau régional :

- \* L'élaboration la Trame Verte et Bleue, la Stratégie Nationale de Création des Aires Protégées et les 10 plans d'action de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité visent la préservation de la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et leurs habitats ;
- \* La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique, avec pour objectif d'instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique, avec le renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux, la réforme du CESER et la désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel (révision de la procédure d'attribution des agréments).

Concrètement, la gouvernance régionale prend de l'ampleur en matière de développement durable, d'aménagement du territoire et de politiques publiques en faveur de l'écologie et de l'environnement. L'échelon régional est celui du lancement et de la conduite des chantiers environnementaux, ainsi que de la validation des décisions avant restitution au niveau national.

En Midi-Pyrénées, les FDC sont représentées par la FRC de Midi-Pyrénées au sein de différents organes consultatifs ou décisionnels :

- \* Comité de suivi de la Stratégie Pyrénéenne pour la Valorisation de la Biodiversité ;
- \* Comité régional « Trames Verte et Bleue », en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) grâce à différents ateliers participatifs. Le SRCE est la déclinaison régionale de la Trame verte et bleue (TVB) ;
- \* Comité régional restreint de suivi du Grenelle de l'Environnement ;
- \* Consultée dans le cadre de la régionale de la SCAP (circulaire ministérielle du 13 août 2010).

Rappel SCAP : Cette stratégie fixe la contribution de chaque région à l'objectif national suivant : d'ici 2020, 2% du territoire métropolitain doit être sous protection réglementaire forte (RNN et RNR, Réserves Biologiques, cœurs de parcs nationaux, arrêtés de protection biotopes), soit 400 000 hectares. Actuellement, les régions élaborent des propositions qui seront examinées par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) puis transmises par le Préfet d'ici fin 2012 au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. En janvier / février 2012, les propositions seront étudiées par les experts du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) qui examineront la cohérence régionale et nationale de ces propositions et leurs contributions à la SCAP. Ce processus est itératif, cela signifie qu'il y aura au cours des prochaines années plusieurs phases de diagnostic, de propositions, et de création d'espaces à protection réglementaire forte. Ces aires protégées sont destinées à constituer les zones cœurs de la TVB.

- \* Consultée dans le cadre de la proposition du socle commun régionale des listes d'activités soumises à Evaluation d'Incidence au titre de Natura 2000.

A noter également que depuis le 18 avril 2011, la FRC a été nommée au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER); et que la demande d'agrément de la FRC MP selon le décret **n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement**, a abouti à la reconnaissance de cet agrément par arrêté préfectoral régional le 04 janvier 2012.

Enfin, le Préfet de la région Midi-Pyrénées a fait valoir son droit d'évocation dans le domaine de la réglementation de la chasse. A ce jour, la procédure de mobilisation du pouvoir d'évocation du Préfet de région ne concerne que la suspension de l'exercice de la chasse en cas de conditions climatiques particulières, en référence à l'article R. 424-3 du Code de l'Environnement (« en cas de calamité, incendie, inondations, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le Préfet peut, sur tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier. La suspension s'étend sur une période de dix jours ou moins; elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions. L'arrêté du Préfet fixe les dates et heures auxquelles entre en vigueur et prennent fin la période de suspension »).

Mais d'autres domaines justifiant d'un déficit d'harmonisation, pourraient faire l'objet de mise en œuvre du pouvoir d'évocation du Préfet de région (ou dans un premier temps du droit d'instruction). Parmi les sujets évoqués dans le cadre d'un groupe de travail hadock des services de l'Etat en région Midi-Pyrénées sur ces prérogatives régionales, ont notamment été citées :

- \* le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ;
- \* les espèces nuisibles ;
- \* la gestion des dégâts par les grands ongulés (y compris comptages et contrôles) ;
- \* la problématique "sanglier" et son plan national de maîtrise ;
- \* la suspension de la chasse en période de calamité, gel prolongé, etc ;
- \* les galliformes de montagne et l'isard (spécifique aux trois départements Pyrénéens).

## 2 / Bilan du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Haute-Garonne 2006-2012

Le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne a été approuvé par le Préfet pour une période de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2012.

Afin d'évaluer la réalisation et l'orientation interne de ce document, un bilan retraçant l'état d'avancement et de satisfaction des objectifs fixés et des actions menées a été effectué, en association avec les porteurs de projets (l'engagement numérique des actions est disponible dans les annexes).

### Rappel des actions prévues à la rédaction du premier SDGC de la Haute-Garonne.

THEMES	NOMBRE D'ENJEUX	NOMBRE D'OBJECTIFS	NOMBRE DE FICHES ACTION	PHASE 1	PHASE 2	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE						TOTAL
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	
I- PATRIMOINE CYNEGETIQUE	8	27	97	67	30	41	16	10	10	10	10	97
II-HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE	3	11	26	12	14	8	2	2	5	5	4	26
III- PRATIQUES, MODES ET TERRITOIRES	4	8	23	14	9	12	1	1	3	3	3	23
IV- FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION	7	17	43	34	9	17	10	7	3	3	3	43
V –DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS ET DES ACTIONS	3	5	17	17	0	17	0	0	0	0	0	17
VI- MISE EN ŒUVRE DU SDGC	2	3	7	7	0	7	0	0	0	0	0	7
TOTAL	27	71	213	151	62	102	29	20	21	21	20	213

En 2010, une action relative à la problématique « ours » a été ajoutée. Cette dernière est identifiée en tant qu'action n° 98 dans le thème « espèce ».

## Résultats fin 2012

	Fiches prévues	Engagées	Engagées partiellement	Non engagées
I- PATRIMOINE CYNEGETIQUE	98	66	14	18
II-HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE	26	10	4	12
III- PRATIQUES, MODES ET TERRITOIRES	23	7	10	6
IV- FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION	43	23	10	10
V -DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS ET DES ACTIONS	17	12	1	4
VI- MISE EN ŒUVRE DU SDGC	7	2	1	4
TOTAL	214	120 (56.3%)	40 (18.3%)	54 (25.3%)

D'un point de vue purement comptable, le bilan est plutôt bon, car seulement 25% des fiches n'ont pas fait l'objet d'engagement au cours des 6 ans.

Thème	I	II	III	IV	V	VI
Taux de réalisation	81,44%	53,85%	73,91%	76,74%	76,47%	42,86%

Avec un taux de réalisation de 81%, le thème I, consacré aux espèces (suivi, connaissance, gestion) est le plus accompli. Il est l'un des piliers du fonctionnement de la Fédération Départementale des Chasseurs. A ce jour, il a permis à la structure d'acquérir une reconnaissance auprès de nos adhérents, de nos partenaires, voire du grand public.

Dans le même ordre de grandeur, les thèmes III, IV et V ont été réalisés à hauteur de 75%. Ces thèmes se sont développés à mesure de l'avancement du SDGC. Un travail de vulgarisation et de communication auprès de nos adhérents a permis la mise en place d'actions en faveur de la sécurité (traitement de la venaison, sécurité à la chasse,...), de l'accueil des chasseurs (permis de chasser, formations complémentaires...), d'organisation de la chasse (Assemblée Générale, cartographie des territoires, réserves de chasse, charte « ours »...).

Enfin, les thèmes II et VI disposent d'une réalisation plus modérée (de l'ordre de 40 à 50%). Parmi ces deux thèmes, certaines actions ont pu être menées de manière satisfaisantes, notamment celles concernant la gestion des habitats de la faune sauvage (entretien et création de mares, de Jachères Environnement Faune Sauvage, ouverture des milieux enrichis en zone de montagne) alors que d'autres, reposant sur la mise en place de partenariats, n'ont malheureusement pu aboutir. Concernant le thème VI « mise en œuvre du SDGC », le faible taux de réalisation s'explique par des changements dans la structuration interne de la FDC au cours des 6 dernières années, notamment en raison de l'élection des administrateurs au Conseil d'Administration de la Fédération.

En revanche, l'implication des acteurs locaux et des porteurs de projets a parfois permis de limiter la mise en œuvre d'actions prévues en 2006 mais aujourd'hui désuètes (modification de la réglementation, partenariats caduques...). Le nouveau Schéma devra donc réviser ces actions en intégrant l'évolution du contexte aux différentes échelles territoriales.

Le programme du précédent Schéma était partagé en différents thèmes, eux-mêmes divisés en enjeux puis en objectifs et enfin en actions à mettre en œuvre. L'évaluation de ce document a été effectuée selon ce même mode de répartition à savoir, en analysant la réalisation – ou non – des actions proposées et en les regroupant par enjeux et par objectifs. L'appréciation du fonctionnement, mentionnée dans les tableaux ci-après, relève d'une évaluation arbitraire des équipes de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, quant à l'implication et au fonctionnement avec les différents acteurs cibles et les partenaires.

## *Thème I : Patrimoine cynégétique*

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
1	I	Petit Gibier	A	Fait	Positive
1	I	Petit Gibier	B	Fait	Positive
1	I	Petit Gibier	C	Fait	Positive
1	II	Galliforme de Montagne	A	Partiellement	Moyenne
1	II	Galliforme de Montagne	B	Fait	Positive
1	II	Galliforme de Montagne	C	Partiellement	Positive
1	III	Grand Gibier	A	Fait	Moyenne
1	III	Grand Gibier	B	Fait	Positive
1	III	Grand Gibier	C	Fait	Positive
1	III	Grand Gibier	D	Fait	Positive
1	III	Grand Gibier	E	Partiellement	Moyenne
1	III	Grand Gibier	F	Fait	Moyenne
1	III	Grand Gibier	G	Partiellement	Moyenne
1	III	Grand Gibier	H	Partiellement	Moyenne
1	III	Grand Gibier	I	Partiellement	Moyenne
1	III	Grand Gibier	J	Partiellement	Positive
1	III	Grand Gibier	K	Fait	Positive
1	III	Grand Gibier	L	Fait	Moyenne
1	IV	Migrateurs	A	Fait	Positive
1	V	Prédateurs à Invasives	A	Non fait	Sans
1	V	Prédateurs à Invasives	B	Fait	Moyenne
1	V	Prédateurs à Invasives	C	Partiellement	Moyenne
1	V	Prédateurs à Invasives	D	Fait	Positive
1	VI	Protégées	A	Fait	Positive
1	VI	Protégées	B	Fait	Positive
1	VII	Mortalité extra cynégétique	A	Fait	Positive
1	VII	Mortalité extra cynégétique	B	Partiellement	Moyenne
1	VIII	Zone non chassée	A	Partiellement	Moyenne

L'analyse indique que la majorité des actions de gestion et de connaissance des espèces a été réalisée et que le système d'échanges et de consultations entre les institutions doivent encore être mis en œuvre.

Seul un objectif n'a pu être réalisé sur les 28 définis en 2006. Ce dernier concerne les actions menant à la régulation du blaireau (espèce souvent impliquée dans des dégâts aux cultures mais dont la chasse est peu ancrée dans la culture cynégétique du département). On peut donc dire que, dans l'ensemble, le thème I (patrimoine cynégétique) est abouti et fonctionnel (plus de 16 objectifs sont déclarés positifs).

## Thème II : Habitats de la faune sauvage

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
2	I	Zone agricole	A	Partiellement	Positive
2	I	Zone forestière	B	Non Fait	Négative
2	I	Zone humide	C	Partiellement	Positive
2	I	Zone de montagne	D	Fait	Positive
2	I	Territoires remarquables	E	Non Fait	Sans
2	I	Structures et commissions environnementales	F	Fait	Positive
2	II	Programme aménagement de l'espace	A	Non Fait	Moyenne
2	II	Impact des aménagements sur les habitats	B	Partiellement	Positive
2	II	Réserve ACCA	C	Fait	Positive
2	III	Impact des cervidés sur leurs habitats	A	Non Fait	Moyenne
2	III	Impact des sangliers sur leurs habitats	B	Partiellement	Moyenne
2	III	Impact des déprédateurs sur leurs habitats	C	Non Fait	Moyenne

L'analyse du niveau de réalisation des actions et des objectifs indique que les partenariats avec les institutions peuvent être difficiles à mettre en place et parfois à faire perdurer sur le long terme.

Comme énoncé plus avant, il apparaît plus difficile de réaliser les objectifs fixés dans le cas d'actions dépendantes de relations consultatives entre organismes, collectivités et la Fédération des chasseurs. En revanche, l'appréciation du fonctionnement avec ces structures est plutôt positive avec notamment des moyens et des actions partenariales supplémentaires qui tendent à se développer.

### Thème III : Pratique, modes et territoires de chasse

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
3	I	Formation et information pour la sécurité à la chasse	A	Partiellement	Moyenne
3	I	Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs	B	Fait	Positive
3	I	Sécurité alimentaire	C	Partiellement	Moyenne
3	II	Chasse responsable	A	Fait	Positive
3	II	Chasseurs toute l'année	B	Non fait	Moyenne
3	III	Diversification des modes de chasse	A	Fait	Positive
3	III	Adéquation modes de chasse et zone urbanisée	B	Partiellement	Moyenne
3	IV	Multifonctionnalité des territoires	A	Non fait	Négative
3	IV	Accès aux territoires de chasse	B	Non fait	Négative

Les retours sur les actions entreprises indiquent que ce thème, où la sécurité, l'organisation et la diversité ont été les maîtres mots, est bien abouti dans l'ensemble.

Même si une grande partie des objectifs n'ont été que partiellement atteints – et qu'il faudra finaliser les travaux en cours dans le prochain SDGC – la perception de ce thème semble malgré tout positive. Il demeure quelques difficultés et « points noirs » pour l'accès aux territoires de chasse.

## Thème IV : Formation, information et communication

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
4	I	Connaissances et information des élus	A	Partiellement	Moyenne
4	I	Connaissances et information des chasseurs	B	Partiellement	Moyenne
4	I	Cohabitation chasseurs / prédateurs	C	Fait	Positive
4	II	Information du permis de chasser accessible	A	Fait	Positive
4	II	Compléter la formation du permis de chasser	B	Fait	Positive
4	II	Suivi des nouveaux permis de chasser	C	Non fait	Négative
4	III	Information sur les formations complémentaires	A	Fait	Positive
4	III	Compléter les formations complémentaires	B	Fait	Positive
4	IV	Communication entre l'administration, les agriculteurs et les forestiers	A	Partiellement	Moyenne
4	V	Communication interne	A	Fait	Positive
4	V	Communication FDC et Associations spécialisées	B	Fait	Positive
4	V	Communication FDC et chasseurs	C	Fait	Positive
4	V	Communication FDC et détenteurs de droit de chasse	D	Fait	Positive
4	VI	Communication avec les autres usagers de la nature	A	Partiellement	Moyenne
4	VI	Communication avec les scolaires et les universitaires	B	Partiellement	Moyenne
4	VI	Changer l'image de la chasse auprès du grand public	C	Partiellement	Moyenne
4	VI	Etre attractif pour les jeunes	D	Fait	Positive
4	VII	Outils de communications modernes et performants	A	Fait	Positive

La formation et l'information sont des points clés de l'avenir et du bon fonctionnement de l'activité cynégétique sur le département.

Comme pour le 1<sup>er</sup> thème, seul l'objectif du suivi des nouveaux permis de chasser n'a pas été atteint, alors que l'avenir de l'activité passe par les nouveaux chasseurs. Malgré tout, ce thème dispose d'une évaluation plutôt positive.

## Thème V : Diversification des partenariats et des actions de la fédération

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
5	I	Orientations à donner à la FDC	A	Partiellement	Moyenne
5	II	Conforter les actions en marge de l'activité chasse	A	Fait	Moyenne
5	III	Initier des partenariats forts	A	Fait	Positive
5	III	Compétences et méthodes de travail	B	Fait	Positive
5	III	Moyens financiers	C	Fait	Positive

La politique fédérale s'oriente vers l'avenir en définissant des pistes de travail nouvelles et structurées sur du long terme. Les résultats du bilan indiquent que ce thème est bien engagé, avec un ressenti positif pour les acteurs concernés, et qu'il devra être au cœur du prochain SDGC.

## Thème VI : Mise en œuvre du SDGC

Thème	Enjeux	Sujet	Objectif	Réalisation	Appréciation
6	I	Mise en œuvre du SDGC	A	Partiellement	Moyenne
6	I	Acteurs et SDGC	B	Non fait	Négative
6	II	Informations sur le SDGC	A	Partiellement	Négative

Un thème œuvrant pour le bon fonctionnement du SDGC avec peu d'actions mais demandant beaucoup de communication et de concertations. Un manque d'appropriation du document peut-être la cause d'une réalisation faible.

Les objectifs ne sont pas atteints et sont, au final, la cause d'une méconnaissance du document par une grande partie des acteurs. D'où des réflexions et des actions réalisées ne faisant référence à aucun des objectifs du document rédigé.

### Synthèse

Au bilan final, le SDGC semble plutôt bien réalisé avec une appréciation plutôt satisfaisante de la part des porteurs d'objectifs.

Il est possible de concentrer sur un tableau les points forts et points faibles du document pour définir de nouvelles pistes à développer à l'horizon du SDGC 2014-2020.

Les points forts	Les points faibles
<p>La connaissance, le suivi, la gestion de la faune sauvage, La charte Ours, La formation du permis de chasser, Les formations complémentaires, La sécurité à la chasse, Le service aux adhérents, La visualisation des pôles de compétences de la FDC31.</p>	<p>La gestion des habitats forestiers, La sécurité alimentaire, L'information sur les fonctions des responsables de chasse, Le suivi des nouveaux chasseurs, L'accessibilité aux territoires, La stratégie de communication, L'appropriation du SDGC</p>

Il faudra donc, en fonction des orientations politiques de la Fédération des Chasseurs, confirmer et pérenniser les points forts du SDGC 2007-2013 ainsi que développer des réflexions et allouer des moyens pour la mise en œuvre des thèmes abordés dans les points faibles.

### 3 / Bilan des consultations des activités en relation avec les territoires cynégétiques

Dans le cadre imposé par la loi (Art L 425-1) et au moment de la rédaction du SDGC, la fédération des chasseurs doit consulter notamment la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Pour notre part, nous avons associé à cette démarche les détenteurs de droit de chasse ainsi que les associations de chasse spécialisées. L'ensemble de cette consultation s'est déroulée sur plusieurs mois et sous différentes formes. Le tableau ci-dessous retrace les consultations effectuées en association avec les gestionnaires et usagers des territoires de chasse. Il affiche aussi la participation de chacun, où il en ressort une difficulté de s'approprier ce document d'objectifs.

Organismes ou associations	Date	Type de consultation	Nombre de réponses
ONF	22/11/2012	Rencontre	1
CRPF	22/11/2012	Rencontre	1
CDA	28/01/2013	Rencontre	3
Associations spécialisées	29/01/2013	Rencontre + courrier de leur demande	10 + 5
Détenteurs de droits chasse	25-26-28/03/2013	Rencontre + consultation intranet	129 + 81

Par contre au fil de ces consultations, divers sujets sont abordés par les gestionnaires et usagers des territoires de chasse qui pourront être intégrés dans le projet en cours :

<b>Organismes ou associations</b>	<b>Sujets</b>	<b>Pistes évoquées</b>
ONF et CRPF	Gestion du cerf élaphe	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Moyens de suivis complémentaires aux IKA cerf (indices biométrique et floristique).</li> <li>* Attribution et réalisation du plan de chasse cerf en adéquation avec les indices de population.</li> <li>* Gestion interdépartementale des espèces cervidés.</li> <li>* Diffusion d'un guide des bonnes pratiques forestières pour la préservation des peuplements forestiers.</li> </ul>
	Gestion du chevreuil	
Chambre d'Agriculture	Gestion des dégâts occasionnés par le sanglier	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer la protection et la prévention des cultures.</li> <li>* Informer les agriculteurs sur les modalités disponibles pour gérer les éventuels dégâts (déclaration, protection, gestion, régulation).</li> <li>* Informer les agriculteurs sur les moyens permettant de diminuer l'impact de ces espèces (déclaration, protection, régulation,...).</li> <li>* Utilisation de nos supports de communication (TUP, JDC,...).</li> </ul>
	Gestions des dégâts occasionnés par les espèces nuisibles	
	Communication et information communes à nos adhérents	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réunions techniques et d'informations auprès de nos adhérents.</li> </ul>
Associations spécialisées	Révision de l'arrêté sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Augmentation du nombre de véhicules pouvant circuler lors d'une battue pour récupérer les chiens courants.</li> <li>* Faire une mise à jour de l'article concernant les codes de battue au vue de la réglementation permettant l'utilisation des téléphones.</li> <li>* Redéfinir les voies ouvertes au public et la bande des 5 m où les chasseurs ne peuvent pas se poster.</li> <li>* Insister sur la présence de chefs de battue formés par la FDC31.</li> <li>* Formation et information sur les modes de chasse pratiqués en Haute-Garonne.</li> <li>* Conseils techniques.</li> <li>* Monter des projets agricoles et environnementaux en faveur de bonnes pratiques.</li> </ul>
	Aider les associations à promouvoir leurs pratiques de chasse	
	Conserver les milieux favorables aux espèces gibier	
Détenteurs de droits chasse (en annexe l'analyse des réponses au questionnaire intranet)	Révision de l'arrêté sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Augmentation du nombre de véhicules pouvant circuler lors d'une battue pour récupérer les chiens courants.</li> <li>* Préciser au mieux les tenues voyantes utilisées lors des battues</li> <li>* Redéfinir les voies ouvertes au public et la bande des 5 m où les chasseurs ne peuvent pas se poster.</li> <li>* Insister sur la présence de chefs de battue formés par la FDC31.</li> <li>* Mettre en place des plans de gestion cynégétique (cerf, chevreuil, petit gibier et migrateur).</li> <li>* Classement nuisible des espèces prédatrices.</li> <li>* Définir les points noirs sangliers au sein des UG.</li> </ul>
	Gestion des espèces chassables	

## 4 / Evolution de l'activité cynégétique en Haute-Garonne

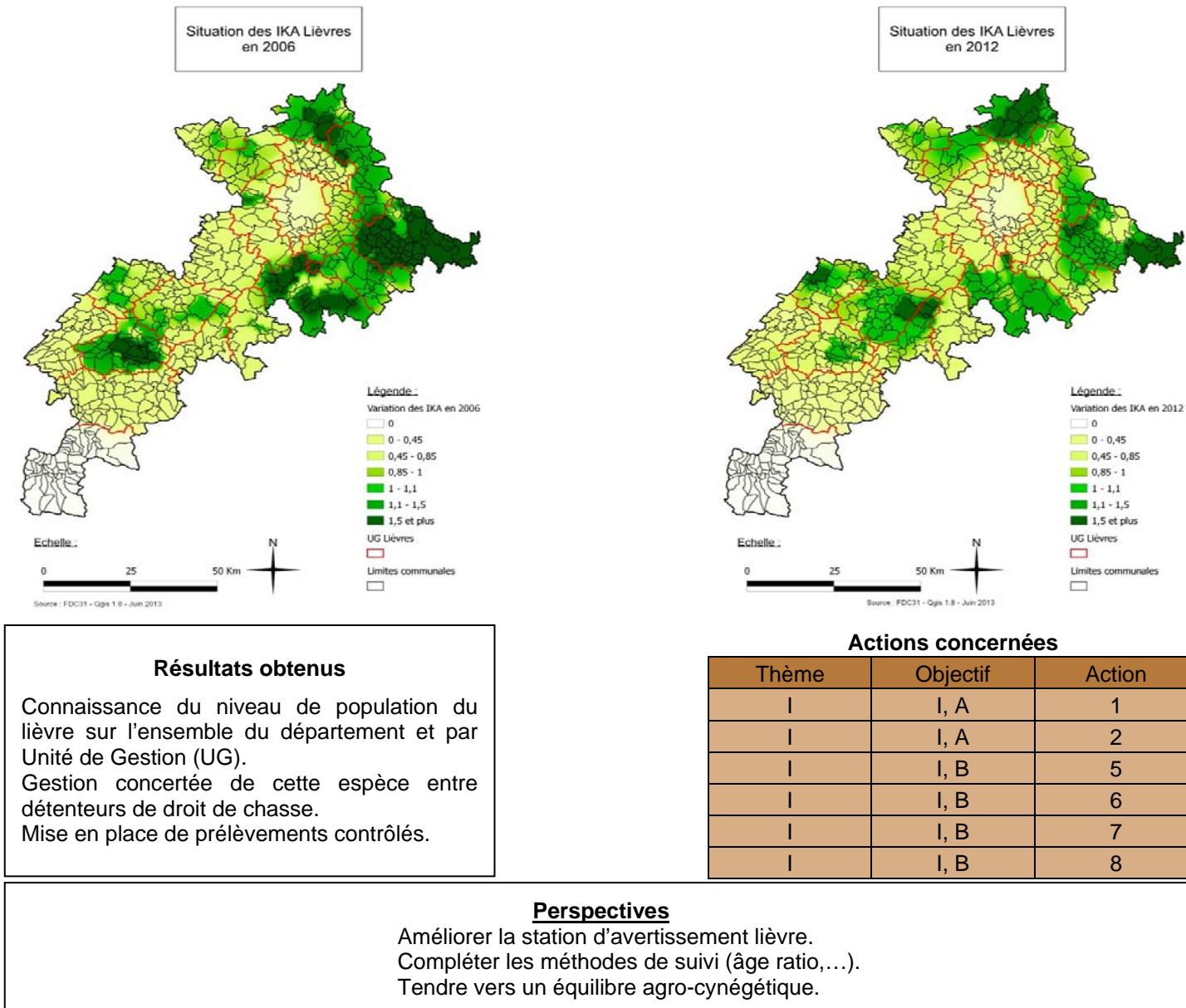
La chasse est régie par trois facteurs : les espèces, les chasseurs et les territoires. Au cours de la mise en œuvre du SDGC de 2006 jusqu'à ce jour, le département de la Haute-Garonne a subi des évolutions du contexte cynégétique. Des fiches bilan et d'interprétation suivront pour mettre en évidence l'évolution des situations locales avant et après le SDGC de 2006. Ces fiches permettent de détailler les actions réalisées, d'en visualiser les résultats et d'en dégager de nouvelles perspectives.

### 4.1 / Evolutions relatives aux espèces

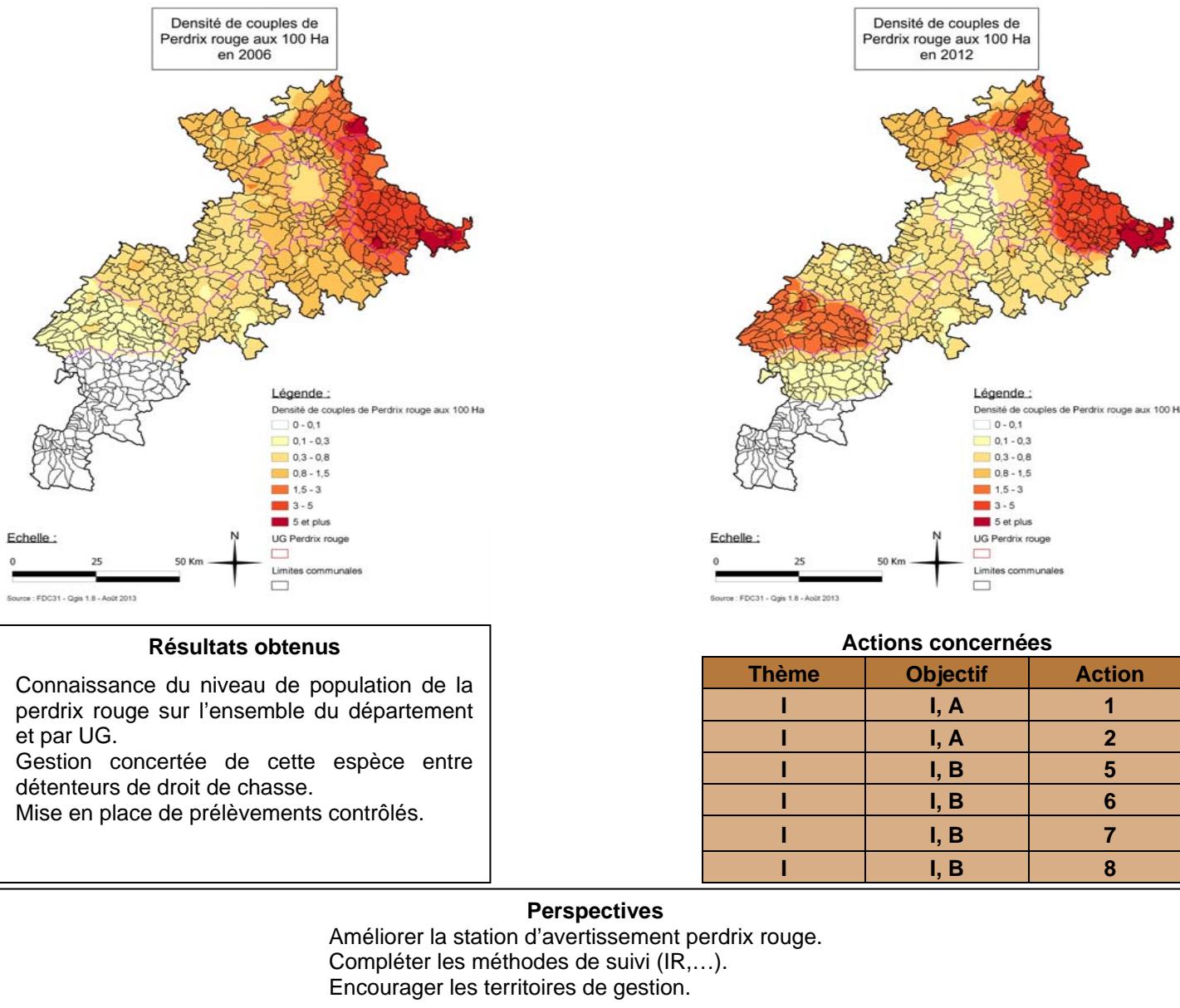
Un choix a dû être effectué parmi les 80 espèces chassables présentes sur le département haut-garonnais. Ainsi les tendances d'évolution d'espèces petit gibier (Lièvre et Perdrix rouge), de grand gibier (Chevreuil et Cerf), de nuisibles (Renard), de l'impact d'une espèce sur le milieu agricole (Sanglier) ont été retenues pour illustrer cette évolution.

Méthode : Les cartes illustrant les situations (densité, indice, superficie) sont des interpolations graphiques. Elles permettent de prédire, à partir de l'information disponible aux points d'observations, les valeurs prises par les variables dans des zones où la donnée est absente. En d'autres termes, la méthode utilisée permet, à partir des échantillons choisis pour différents types de suivis (comptages, dégâts...), d'extrapoler les informations sur les territoires dépourvus d'observations.

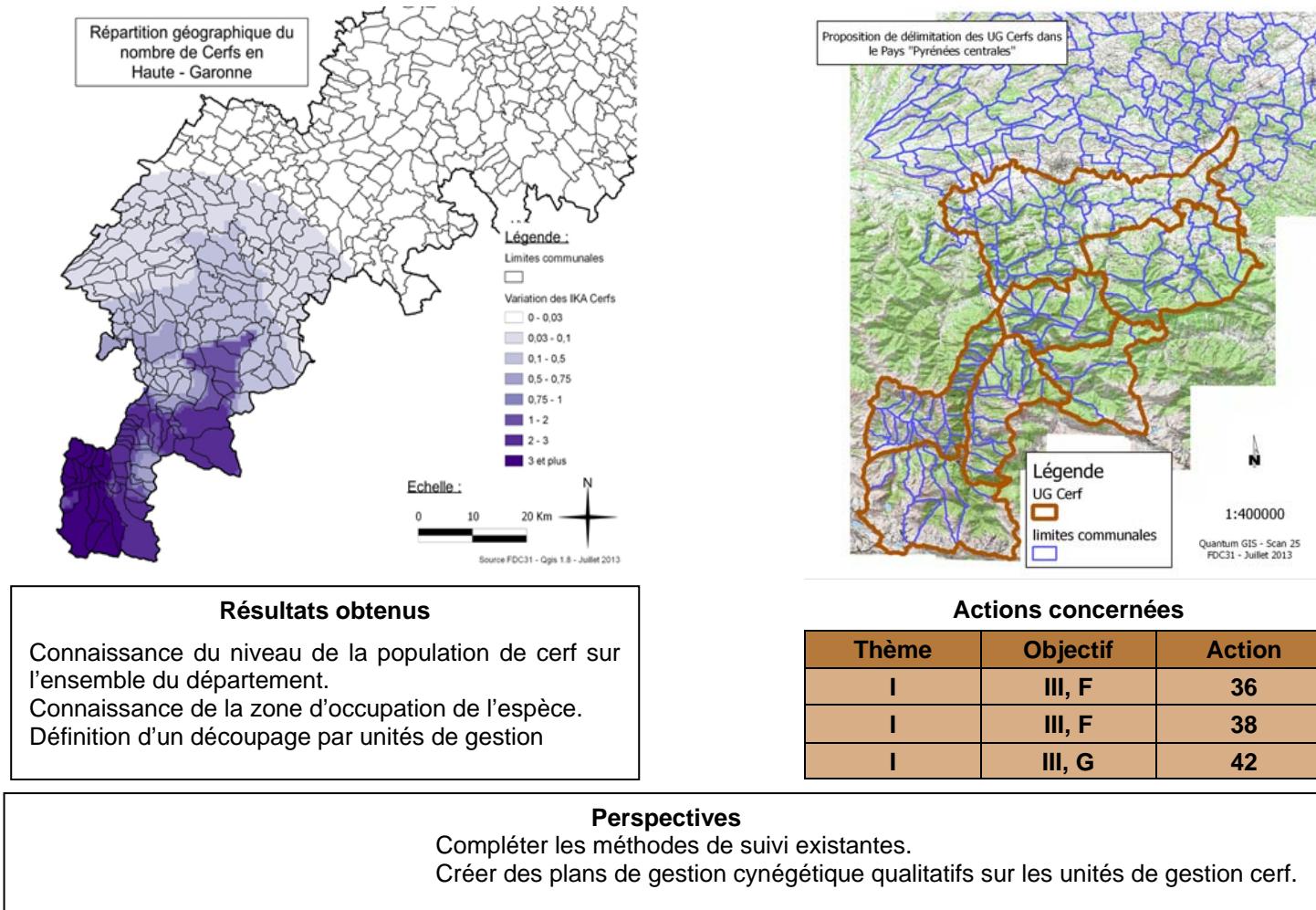
*Figure 1 : Evolution des populations de lièvre*



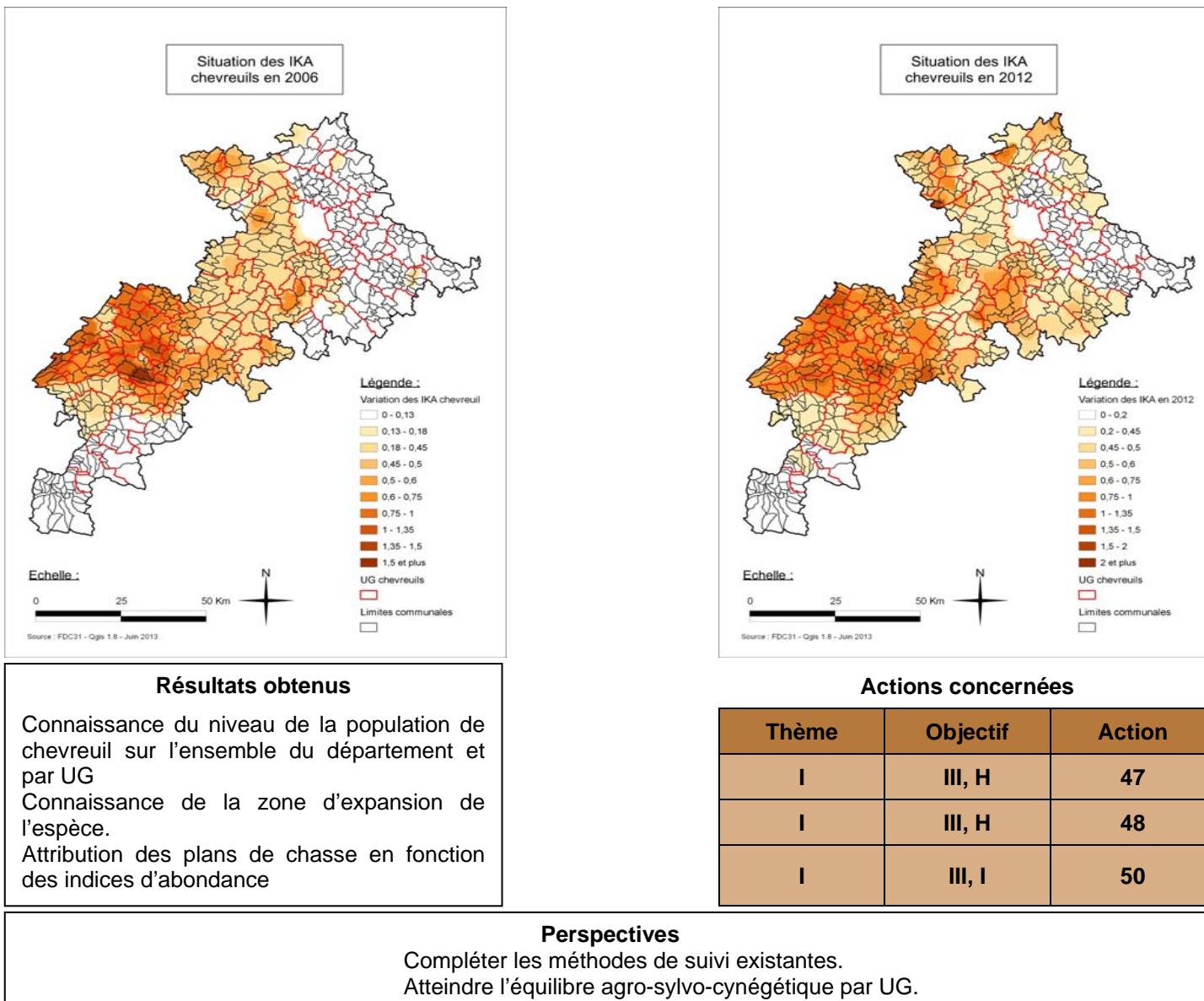
*Figure 2 : Evolution des populations de perdrix rouge*



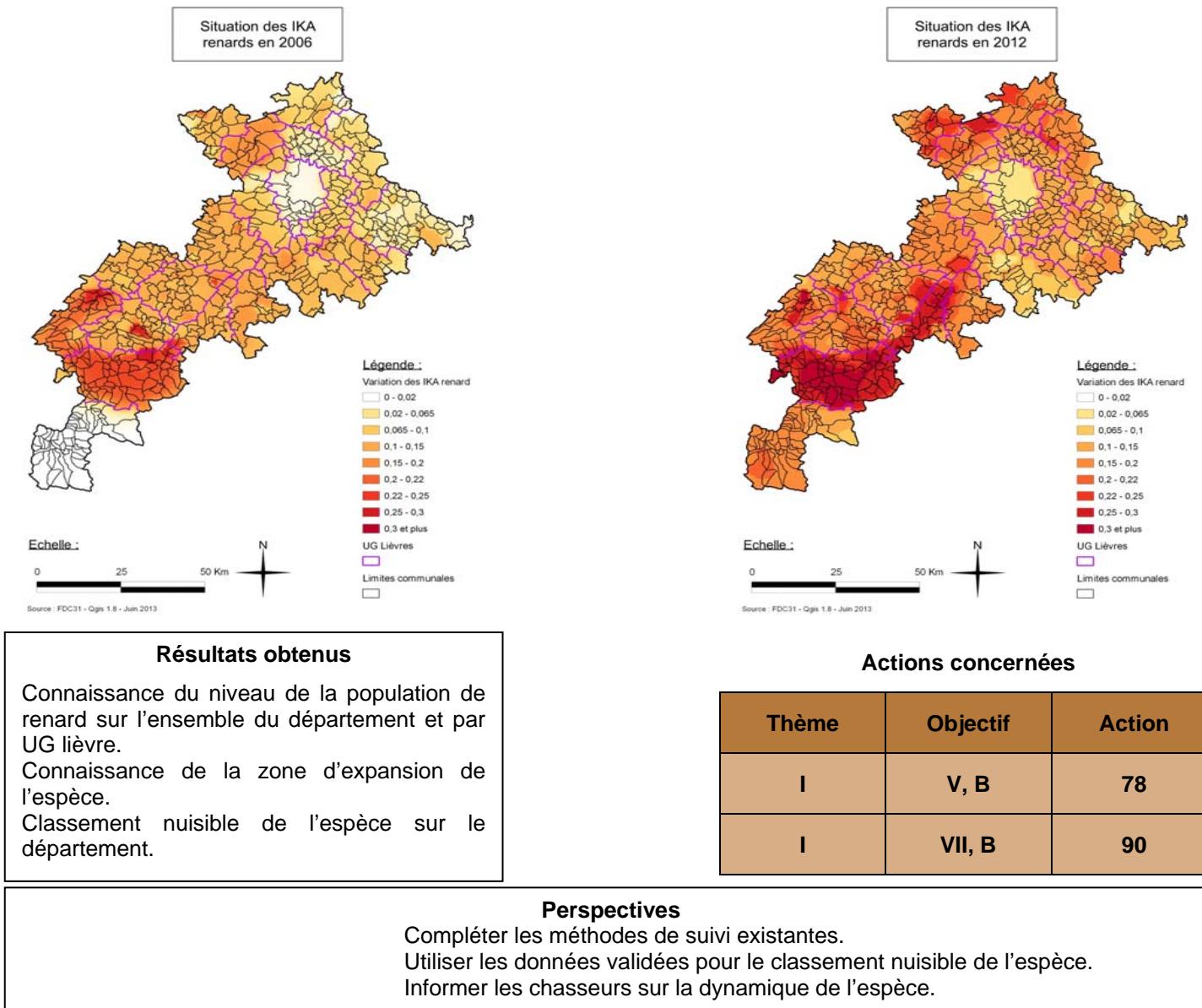
*Figure 3 : Evolution des populations de cerf*



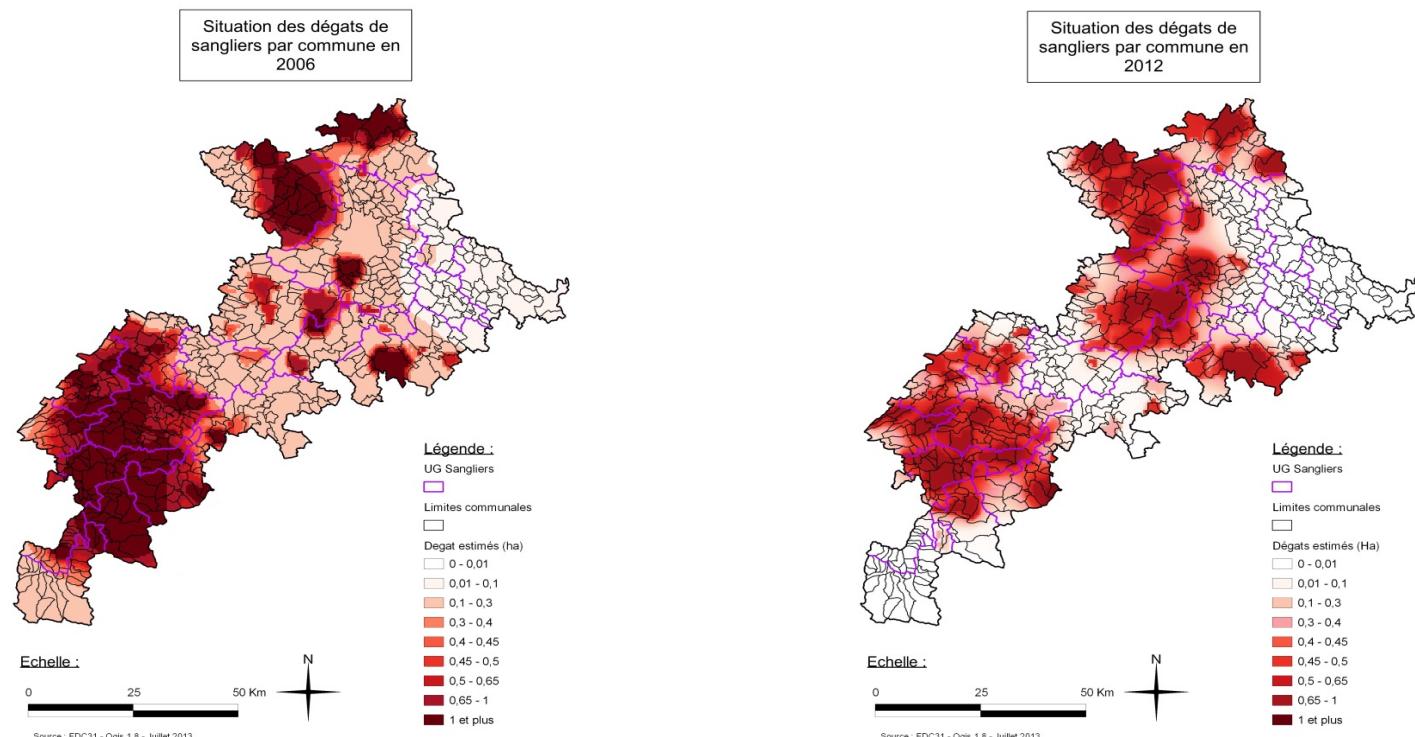
*Figure 4 : Evolution des populations de chevreuil*



*Figure 5 : Evolution des populations de renard*



*Figure 6 : Evolution des dégâts causés par le sanglier.*



#### Résultats obtenus

Connaissance des dossiers et des surfaces engagées par UG.  
Gestion des populations de sanglier par UG.  
Réduction des communes concernées par les dégâts de sanglier.  
Réduction des surfaces détruites.

#### Actions concernées

Thème	Objectif	Action
I	III, A	22
I	III, A	23
I	III, A	24
I	III, C	33
I	III, C	34

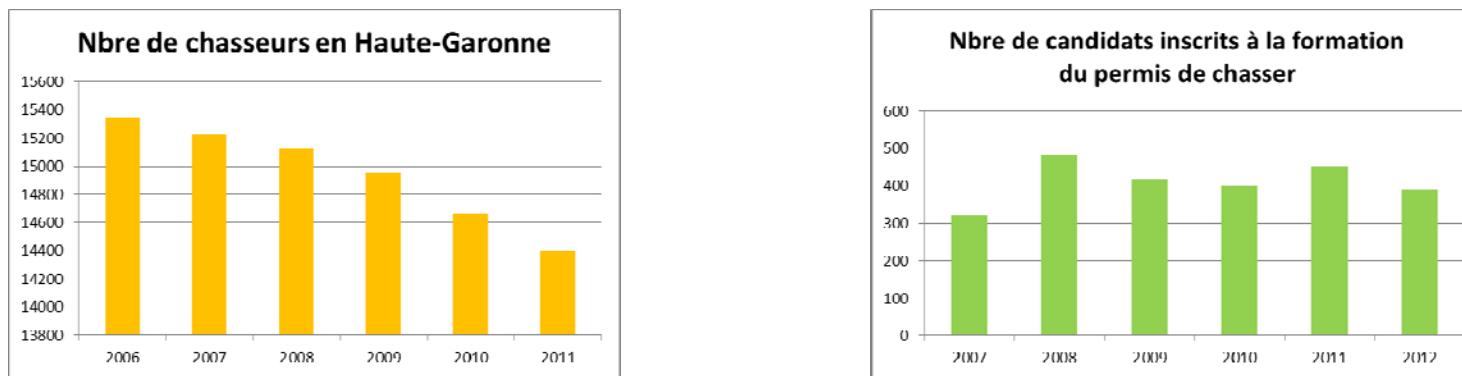
#### Perspectives

Gérer les populations de sanglier grâce au plan de gestion cynégétique.  
Définir les points noirs dégâts sangliers.  
Prendre en compte le contexte local pour indemniser les cultures endommagées.

## 4.2 / Evolutions relatives aux chasseurs

Le nombre de pratiquants évolue et se traduit par une baisse annuelle des effectifs. Malgré tout, la chasse attire de nouveaux pratiquants puisque chaque année le nombre de candidats au permis de chasser apparaît comme relativement stable.

*Evolution des chasseurs et des candidats sur le département de la Haute-Garonne.*



Grâce aux données extraites du tableau de bord des Fédérations des Chasseurs de Midi-Pyrénées, il est possible de constater la place et l'importance qu'a cette activité au sein de la Haute-Garonne. Le département connaît un solde migratoire positif depuis une vingtaine d'années et compte aujourd'hui environ 1,2 millions d'habitants dont 1/3 résident sur la seule ville de Toulouse. Bien que l'on dénombre seulement 3 chasseurs pour 250 hauts-garonnais, l'activité cynégétique compte autant de pratiquants que le rugby et deux fois moins que le football. Elle occupe ainsi le 6<sup>e</sup> rang départemental des activités les plus pratiquées.

La Fédération des Chasseurs a axé ses missions pour mobiliser ses adhérents et recruter de nouveaux chasseurs. Elle propose ainsi à ses adhérents des formations pointues (notamment en termes de sécurité à la chasse), de l'information précise pour améliorer l'efficacité des échanges entre les entités, et communique activement sur des thèmes variés en vue de compléter la connaissance des chasseurs. Ces 3 pistes sont reprises dans des actions décrites ci-après.

*Figure 7 : la formation des chefs de battue et les outils créés*

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de chasseurs formés	0	81	250	217	364	172	173	1257

Signalétique conçue dans le cadre d'un projet régional et cofinancé par la Région Midi-Pyrénées



### Résultats obtenus

Un nombre constant de chasseurs formés.  
Une sensibilisation accrue des chasseurs et des non-chasseurs.

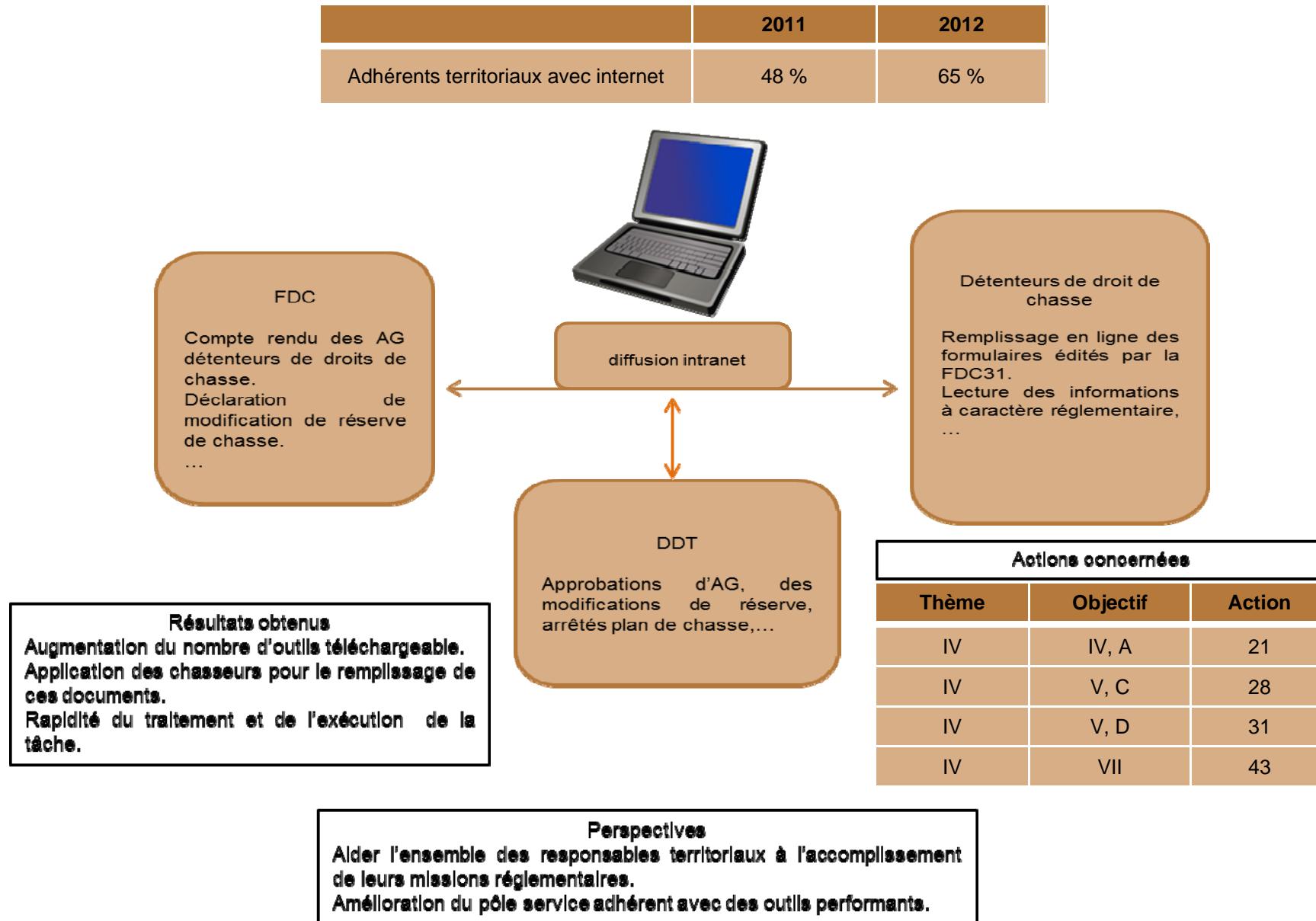
### Actions concernées

Thème	Objectif	Action
III	I, A	2
III	I, A	3
III	I, B	5

### Perspectives

Remettre à niveau tous les 6 ans les personnes formées.  
Avoir au moins une personne formée par territoire de chasse.  
Obliger la présence d'une personne formée pour l'organisation d'une battue.

*Figure 8 : les outils du service aux adhérents*



## 4.3 / Evolutions relatives au territoire

### 4.3.1 / Evolutions de l'occupation du sol

L'activité chasse se pratique sur un territoire composé de milieux naturels mais également au sein des milieux agricoles et sylvicoles. Les surfaces dévolues à ces pratiques ont évolué dans le département en raison de l'influence et de l'extension de l'agglomération toulousaine. A cela s'ajoute pour la Fédération de la Haute-Garonne et pour une majorité de ses adhérents, le principe de la loi Verdeille à Association de Chasse Communale Agréée obligatoire qui, par l'un de ses principes, exclut du territoire de chasse un rayon de 150 mètres autour d'une habitation.

Répartition des surfaces au sein du département de la Haute-Garonne :

Surfaces en Ha								
Pays cynégétiques	Communales	COP	GEL	Légumes et cultures spécialisée	Surfaces en herbe	Vignes et vergers	Autres utilisations	Bois et forêt
Côteaux du Gers et de Gascogne	204888,00	72930,34	4082,90	1043,39	43527,47	136,33	1282,33	36163,17
Lauragais	103850,00	55846,69	3235,03	710,87	5647,91	1379,05	827,96	9169,92
Pyrénées centrales	107037,00	3710,80	20,11	9,20	35883,39	24,20	1752,93	55480,73
Toulousain	100698,00	28525,29	2461,19	522,81	3943,36	34,73	418,40	9087,37
Volvestre	116513,00	55471,56	2545,64	605,91	13473,30	92,47	518,89	16286,86
Total général	632986,00	216484,68	12344,87	2892,18	102475,43	1666,78	4800,51	126188,05

Surfaces communales et répartition des surfaces								
Pays cynégétiques	Communales	COP	GEL	Légumes et cultures spécialisée	Surfaces en herbe	Vignes et vergers	Autres utilisations	Bois et forêt
Côteaux du Gers et de Gascogne	204888,00	35,60%	1,99%	0,51%	21,24%	0,07%	0,63%	17,65%
Lauragais	103850,00	53,78%	3,12%	0,68%	5,44%	1,33%	0,80%	8,83%
Pyrénées centrales	107037,00	3,47%	0,02%	0,01%	33,52%	0,02%	1,64%	51,83%
Toulousain	100698,00	28,33%	2,44%	0,52%	3,92%	0,03%	0,42%	9,02%
Volvestre	116513,00	47,61%	2,18%	0,52%	11,56%	0,08%	0,45%	13,98%
Total général	632986,00	34,20%	1,95%	0,46%	16,19%	0,26%	0,76%	19,94%

Sources : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et Agreste Midi-Pyrénées, DREAL.

En comparaison avec les données de 2006, la part de surfaces agricoles a diminué de 3%. Au sein des assolements pratiqués, la part de « Céréales Oléagineux Protéagineux » a relativement peu évoluée. En revanche, au sein de cette catégorie, les surfaces consacrées aux céréales ont diminué (-10 %) au profit des oléagineux et protéagineux (+ 16 %).

La politique du gel des terres agricoles a subi une profonde révolution depuis 2006 puisque le taux de surface en gel obligatoire fixé à 5% minimum en 2006 est aujourd'hui fixé à 0 %. Par conséquent, la part des surfaces en gel a subi une baisse de 60 %.

Les surfaces boisées n'ont quant à elles pas évolué depuis 6 ans.

### 4.3.2 / Evolutions des structures locales de chasse

Lors du précédent document, il avait été mis en place les pays cynégétiques pour des raisons d'application sur le terrain des actions et des objectifs du projet cynégétique.

Aujourd'hui, ce découpage est toujours justifié car il est le point d'appui de la gestion cynégétique (plan de chasse, plan de gestion, sous-découpage en Unité de Gestion ou groupement de gestion...) et de la diffusion de la politique fédérale auprès des chasseurs. De fait, l'entité du pays cynégétique est ancrée dans le fonctionnement de la structure fédérale et dans l'appartenance à un territoire pour les adhérents.

Au sein des pays cynégétiques, des découpages en unités de gestion ou naturelles pour chaque espèce ont été définis. Les unités de gestion et naturelles sont dépendantes des besoins bio-écologiques de l'espèce considérée.

Les adhérents territoriaux de la Fédération sont répartis de la façon suivante :

- \* 569 ACCA parmi lesquelles certaines se sont regroupées en 64 Associations Intercommunales de Chasse Agrée ;
- \* 10 Sociétés communales ou intercommunales ;
- \* 89 oppositions cynégétiques (domaine public, chasses privées).

Comme en 2006, le nombre de communes dépourvues de structure cynégétique a augmenté :

- \* Toulouse : interdisant la pratique de la chasse par arrêté municipal ;
- \* Blagnac, Fenouillet, Frouzins, Villate : agrément suspendu à cause d'une urbanisation importante.

Dans le précédent document, la commune de Saint Alban faisait partie des communes dépourvues de structure cynégétique. Depuis, une société communale a été agréée en mars 2007.

Au sein des ACCA, il est possible depuis la loi sur le Développement des Territoires Ruraux promulguée en 2005, de retirer ses terrains du territoire de chasse de l'ACCA sur le principe d'opposition de conscience. A ce jour, le département compte 221 opposants de conscience pour une superficie totale de 2 583.21 hectares.

Sur les territoires de chasse, les chasseurs s'engagent dans l'amélioration du biotope et mettent en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité. Ainsi, à l'échelle départementale et plus particulièrement sur les territoires en gestion petit gibier, des efforts sont faits sur la promotion et la mise en place des couverts faunistiques (Jachères Environnement Faune Sauvage, bandes tampons, ...), sur l'inventaire et la préservation des milieux naturels (mares, haies...), ainsi que sur l'ouverture des milieux en voie de fermeture en zone de montagne.

### 4.3.3 / Evolutions de la surface chassable

L'ensemble des évolutions territoriales a, et continuera d'avoir, des incidences sur les territoires de chasse. Ainsi, afin de mettre à jour les surfaces chassables par communes, puis de décliner ces surfaces chassables auprès des différents détenteurs de droit de chasse, un tableau récapitulatif est annexé à ce document. En vue de déterminer les surfaces chassables de chaque adhérent, il est décidé de diviser nos adhérents en 2 catégories : les chasses communales et les oppositions cynégétiques.

La Haute-Garonne est un département à ACCA obligatoires depuis 1970 mais comme vu précédemment, 10 sociétés ont été constituées à cette date. Il est proposé d'appliquer pour les chasses communales (ACCA et Sociétés) la méthode suivante :

**Surface chassable = « Surface communale » – « surface d'emprise des 150 m autour des habitations dans le territoire de la chasse communale » – « oppositions cynégétique et de conscience » – « les domaniaux » – « exclusion » + « inclusion »**

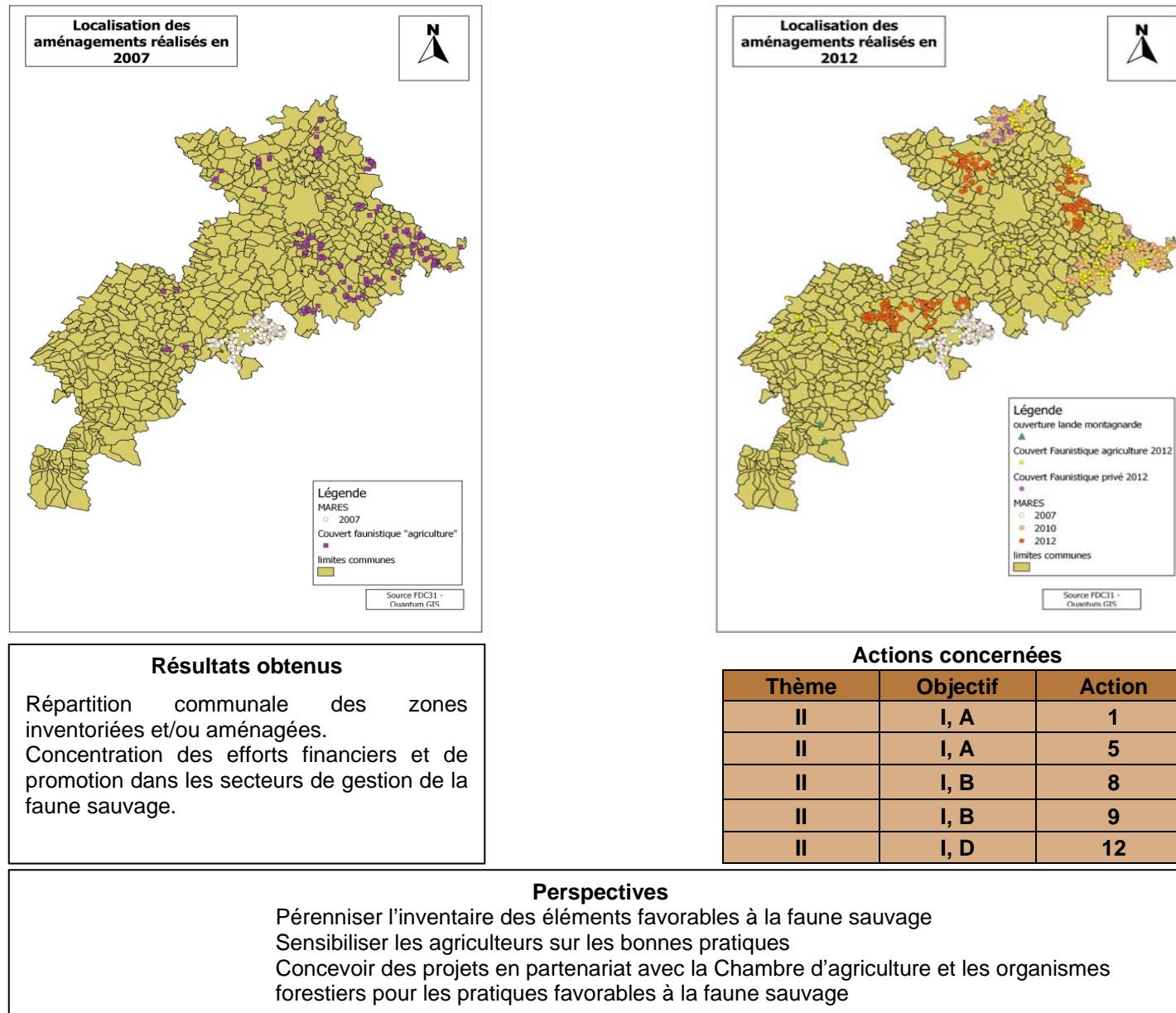
Alors que pour les chasses dites « privées » (oppositions cynégétiques), il est proposé d'appliquer la somme des surfaces des parcelles cadastrales en opposition aux ACCA ou sociétés à l'arrêté préfectoral.

L'ensemble des surfaces retenues font référence aux données IGN de 2012. Les surfaces dévolues pour chaque détenteur sont en annexe 8. Elles ne pourront évoluer au fil des six ans que par modification des données cynégétiques (oppositions, inclusions et exclusions).

En découle le tableau ci-dessous qui donne une approximation des surfaces chassables du département, il manque à notre connaissance les superficies du domaine public fluvial ainsi que les dénominations de certains territoires en enclos ou privés.

Pays cynégétique	Surface communale en ha	Surface chassable en ha	% chassable
Coteaux du Gers et de Gascogne	204888	119724	58,4 %
Lauragais	103850	52945	50,9 %
Pyrénées centrales	107037	84218	78,6 %
Toulousain	100698	28385	28,2 %
Volvestre	116513	64448	55,3 %

*Figure 9 : les aménagements réalisés par la FDC31.*



## Annexes

*Annexe 1* : Etat de réalisation du Thème I : Le patrimoine cynégétique

*Annexe 2* : Etat de réalisation du Thème II : Les habitats de la faune sauvage

*Annexe 3* : Etat de réalisation du Thème III : Pratiques, modes et territoires de chasse

*Annexe 4* : Etat de réalisation du Thème IV : Formation, information et communication

*Annexe 5* : Etat de réalisation du Thème V : Diversification des partenariats et des actions

*Annexe 6* : Etat de réalisation du Thème VI : Mise en œuvre du schéma

*Annexe 7* : Analyse des réponses au questionnaire intranet

*Annexe 8* : Surfaces des détenteurs de droit de chasse

## *Annexe 1*

*Etat de réalisation du Thème 1 :*  
*Le patrimoine cynégétique*

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
1	fiche 01	Appliquer des indicateurs pour chaque espèce	Réalisée
1	fiche 02	Évaluer l'état actuel des populations de lièvre, de perdrix, de faisan et de lapin	Réalisée
1	fiche 03	Connaitre la quantité d'animaux lâchés et capturés à la chasse	Réalisée
1	fiche 04	Connaître et analyser les prélèvements	Réalisée
1	fiche 05	Favoriser la gestion concertée entre détenteurs de droit de chasse	Réalisée
1	fiche 06	Evoluer vers des outils juridiques permettant de maîtriser les prélèvements	Réalisée
1	fiche 07	Mettre en place une station d'avertissement départementale sur le lièvre et sur la perdrix rouge	Réalisée
1	fiche 08	Améliorer le contrôle des prélèvements	Réalisée
1	fiche 09	Favoriser les lâchers de gibier de repeuplement	Réalisée
1	fiche 10	Améliorer les pratiques de lâcher et d'acclimatation	Pour partie
1	fiche 11	Créer un label spécifique pour les élevages de gibier	Pour partie
1	fiche 12	Officialiser le découpage en Unités Naturelles	Réalisée
1	fiche 13	Améliorer les méthodes de suivi des espèces	Réalisée
1	fiche 14	Formaliser des partenariats pour optimiser les moyens humains des structures impliqués	Non réalisée
1	fiche 15	Etudier la possibilité de développer d'autres programmes OGM	Non réalisée
1	fiche 16	Pérenniser les outils d'encadrement des prélèvements	Réalisée
1	fiche 17	Améliorer le contrôle des prélèvements	Réalisée
1	fiche 18	Préserver les populations de galliformes de montagne	Pour partie
1	fiche 19	Tenter de limiter les pertes	Non réalisée
1	fiche 20	Sensibiliser les responsables cynégétiques et les chasseurs sur les besoins des galliformes	Réalisée
1	fiche 21	Engager une réflexion sur la responsabilisation locale des détenteurs de droits de chasse sur le montant des dégâts causés par les cervidés et les sangliers	Réalisée
1	fiche 22	Assurer l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures agricoles	Réalisée
1	fiche 23	Favoriser la prise en compte des intérêts réciproques des chasseurs, des agriculteurs et des forestiers	Réalisée
1	fiche 24	Participer à la protection des cultures	Réalisée

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
1	fiche 25	Créer un observatoire départemental des dégâts avec la DDAF, l'ONF, le CRPF et la Chambre d'agriculture	Pour partie
1	fiche 26	Cantonner la pratique de l'agrainage et de l'effarouchement à un rôle ponctuel de limitation des dégâts	Réalisée
1	fiche 27	Organiser la pratique de la chasse du grand gibier dans le département	Réalisée
1	fiche 28	Etablir des conventions particulières	Pour partie
1	fiche 29	Engager une réflexion sur la possibilité d'établir des objectifs par massif (PGCA)	Réalisée
1	fiche 30	Découper le territoire départemental en unités de gestion	Réalisée
1	fiche 31	Définir les règles de fonctionnement de l'UG en favorisant le dialogue chasseurs agriculteurs forestiers	Réalisée
1	fiche 32	Interdire l'introduction en nature d'animaux d'élevage	Réalisée
1	fiche 33	Adapter localement la pression de chasse	Réalisée
1	fiche 34	Définir et faire valider des indicateurs susceptibles de suivre l'évolution des effectifs	Pour partie
1	fiche 35	Créer un outil de recueil des données quantifiant l'effort de chasse des chasseurs	Réalisée
1	fiche 36	Engager une réflexion sur un découpage du département en zones de gestion pertinentes	Pour partie
1	fiche 37	Pérenniser le partenariat interdépartemental avec la FRC pour le cerf	Réalisée
1	fiche 38	Définir la zone d'évolution de l'espèce et se donner les moyens de la faire respecter	Pour partie
1	fiche 39	Définir les niveaux de populations acceptables par type de milieu	Pour partie
1	fiche 40	Faire évoluer le plan de chasse quantitatif et qualitatif	Réalisée
1	fiche 41	Améliorer le suivi de la réalisation des plans de chasse	Réalisée
1	fiche 42	Définir et faire valider des indicateurs susceptibles de suivre l'évolution des effectifs	Réalisée
1	fiche 43	Améliorer la collecte d'informations concernant les animaux observés et prélevés durant la chasse	Non réalisée
1	fiche 44	Pérenniser le partenariat scientifique avec l'INRA sur le cerf	Réalisée
1	fiche 45	Organiser une exposition annuelle de trophées de cerf	Non réalisée
1	fiche 46	Organiser une réunion annuelle de concertation	Pour partie
1	fiche 47	Découper le territoire départemental en unité de gestion	Réalisée
1	fiche 48	Définir des objectifs quantitatifs partagés par UG entre chasseurs, forestiers et agriculteurs	Non réalisée
1	fiche 49	Organiser une réunion annuelle de concertation	Non réalisée
1	fiche 50	Définir et faire valider des indicateurs susceptibles de suivre l'évolution des effectifs	Réalisée

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
1	fiche 51	Pérenniser le partenariat scientifique avec l'INRA sur le chevreuil	Réalisée
1	fiche 52	Pérenniser et améliorer la collecte d'informations concernant les animaux prélevés durant la chasse	Non réalisée
1	fiche 53	Organiser une exposition annuelle de trophées de chevreuil	Non réalisée
1	fiche 54	Découper l'aire de répartition de l'espèce en unités de gestion	Réalisée
1	fiche 55	Mettre en place un comité de pilotage par unité de gestion	Non réalisée
1	fiche 56	Opérer un suivi des populations à l'échelle de l'unité de gestion à l'aide de comptages flash	Réalisée
1	fiche 57	Définir des objectifs en termes de densités de population par unités de gestion	Réalisée
1	fiche 58	Élaborer une règle d'attribution du plan de chasse	Réalisée
1	fiche 59	Favoriser la mise en œuvre de tirs qualitatifs	Réalisée
1	fiche 60	Engager une réflexion sur les méthodes de suivi à mettre en place dans les unités de gestion de piémont	Réalisée
1	fiche 61	Tester le recueil d'observations effectuées durant les battues	Réalisée
1	fiche 62	Améliorer la collecte d'informations concernant les animaux prélevés durant la chasse	Réalisée
1	fiche 63	Organiser une exposition annuelle de trophées d'isards	Non réalisée
1	fiche 64	Connaître les prélèvements	Réalisée
1	fiche 65	Pérenniser notre participation au réseau national ONCFS/FNC/FDC	Réalisée
1	fiche 66	Développer le partenariat avec les associations spécialisées	Réalisée
1	fiche 67	Instaurer des PMA avec systèmes de marquage	Réalisée
1	fiche 68	Respecter et participer au protocole vague de froid	Réalisée
1	fiche 69	Instituer l'obligation du retour du carnet de prélèvement "bécasse"	Réalisée
1	fiche 70	Pérenniser la participation aux actions du GIFS	Réalisée
1	fiche 71	Valoriser et développer la chasse de la palombe en période d'hivernage	Non Réalisée
1	fiche 72	Pérenniser notre participation au réseau national ACT (ONCFS/FNC/FDC)	Réalisée
1	fiche 73	Analyser les carnets de prélèvements	Réalisée
1	fiche 74	Suivi de l'hivernage et de la reproduction	Réalisée
1	fiche 75	Limiter les lâchers de canards colverts	Réalisée

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
1	fiche 76	Analyser les carnets de prélèvements	Réalisée
1	fiche 77	Développer des modes de chasse adaptés	Non réalisée
1	fiche 78	Contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces espèces	Pour partie
1	fiche 79	Solliciter le concours technique et financier pour contrôler le développement du ragondin	Non réalisée
1	fiche 80	Sensibiliser les chasseurs sur la nécessité de réguler ces espèces	Réalisée
1	fiche 81	Développer le piégeage	Réalisée
1	fiche 82	Mettre en place un système de veille pour suivre les populations de Marmotte et de Mouflon	Pour partie
1	fiche 83	Organiser un système de veille	Réalisée
1	fiche 84	Former et informer les chasseurs sur les grands prédateurs	Réalisée
1	fiche 85	Responsabiliser les acteurs cynégétiques locaux concernant les grands prédateurs	Réalisée
1	fiche 86	Participation aux comptages et au nourrissage du gypaète barbu	Réalisée
1	fiche 87	Intégration aux réseaux de correspondant ours brun/lynx/loup	Réalisée
1	fiche 88	Améliorer la remontée d'informations dans le cadre du réseau SAGIR	Réalisée
1	fiche 89	Limiter l'impact du braconnage	
1	fiche 90	Identifier l'impact des prédateurs naturels (petit gibier)	Réalisée
1	fiche 91	Identifier et limiter les pertes (grand gibier)	Pour partie
1	fiche 92	Réserves de chasse et grand gibier	Réalisée
1	fiche 93	Responsabiliser les propriétaires dans le cas où un défaut de gestion entraîne des dégâts	Non réalisée
1	fiche 94	Engager des partenariats locaux	Réalisée
1	fiche 95	Inciter les chasseurs à prélever des grands gibiers en zone d'altitude	Pour partie
1	fiche 96	Gérer les espèces dans les zones urbanisées	Non réalisée
1	fiche 97	Gérer les espèces dans les friches industrielles	Non réalisée
1	fiche 98	Indemnisation des dégâts de gibier constatés suite à une suspension de la chasse liée à la présence de l'ours	Réalisée

## *Annexe 2*

*Etat de réalisation du Thème II :*  
*Les habitats de la faune sauvage*

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
2	fiche 01	Partenariat chambre d'agriculture / Fédération des chasseurs	Réalisée
2	fiche 02	Siéger de manière permanente au sein de la CDOA en tant qu'expert faunistique	Réalisée
2	fiche 03	Prendre une part active dans les travaux de remembrement	Non réalisée
2	fiche 04	Participer à l'amélioration de certaines pratiques culturelles	Pour partie
2	fiche 05	Promouvoir les pratiques culturelles favorables au gibier	Réalisée
2	fiche 06	Partenariat ONF, CRPF, FDC	Non réalisée
2	fiche 07	Rechercher les techniques forestières les moins pénalisantes	Non réalisée
2	fiche 08	Développer des partenariats	Pour partie
2	fiche 09	Développer le programme de restauration des mares	Réalisée
2	fiche 10	S'impliquer dans les programmes nationaux	Non réalisée
2	fiche 11	Participer au programme de réhabilitation des zones humides artificielles	Non réalisée
2	fiche 12	Pérenniser la participation de la FDC aux commissions d'écoubage	Réalisée
2	fiche 13	Initier, développer des opérations ponctuelles d'amélioration de la qualité de ces habitats	Réalisée
2	fiche 14	Achat de terrains	Non réalisée
2	fiche 15	Être représenté dans les structures	Réalisée
2	fiche 16	Réaliser un meilleur suivi des dossiers d'aménagement	Non réalisée
2	fiche 17	Faire connaître les ressources de la fédération aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage et EPCI	Pour partie
2	fiche 18	Participer aux réunions, enquêtes publiques	Réalisée
2	fiche 19	Recenser avec les services concernés les principaux axes de passage à gibier sur les infrastructures	Non réalisée
2	fiche 20	Inciter à la mise en place de passages pour la faune	Réalisée
2	fiche 21	Inciter à une meilleure matérialisation des câbles (stations de ski, lignes haute tension)	Non réalisée
2	fiche 22	Mieux positionner les réserves d'ACCA	Réalisée
2	fiche 23	Mettre en œuvre une batterie d'indicateurs de pression floristique	Non réalisée
2	fiche 24	Mutualiser les moyens humains	Non réalisée
2	fiche 25	Analyser les dégâts agricoles	Pour partie
2	fiche 26	Créer une banque de données	Non réalisée

## *Annexe 3*

*Etat de réalisation du Thème III :*  
*Pratiques, modes et territoires de chasse*

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
3	fiche 01	Créer un programme de remise à niveau en matière de sécurité pour les chasseurs	Non réalisée
3	fiche 02	Créer une formation spécifique pour les chefs de battue	Pour partie
3	fiche 03	Insister sur la notion de sécurité lors des formations au permis de chasser et chasse accompagnée	Réalisée
3	fiche 04	Mieux diffuser les notions de sécurité à la chasse	Réalisée
3	fiche 05	Compléter et officialiser les modalités de déroulement d'une battue au grand gibier	Réalisée
3	fiche 06	Inciter à l'aménagement de postes de tir pour la chasse du grand gibier en priorité dans les zones urbanisées	Réalisée
3	fiche 07	Proposer des outils pour améliorer la cohabitation entre chasseurs et autres utilisateurs du milieu	Pour partie
3	fiche 08	Former des correspondants « venaison » par équipe de chasse au grand gibier	Réalisée
3	fiche 09	Informer les chasseurs concernant la sécurité alimentaire	Pour partie
3	fiche 10	Former et informer les chasseurs concernant l'éthique générale de la chasse	Pour partie
3	fiche 11	Sensibiliser à une meilleure utilisation des armes à feu	Pour partie
3	fiche 12	Informier les chasseurs sur l'emploi des produits de substitution au plomb dans les zones humides	Réalisée
3	fiche 13	Améliorer l'implication des chasseurs et de leurs responsables locaux	Non réalisée
3	fiche 14	Inciter les chasseurs à participer à la régulation des espèces classées nuisibles	Pour partie
3	fiche 15	Rappeler la notion d'égalité des chasseurs et de liberté de pratique de la chasse	Pour partie
3	fiche 16	Mieux informer les chasseurs concernant toutes les pratiques de chasses existantes	Réalisée
3	fiche 17	Promouvoir les modes de chasse les mieux adaptés, en termes de sécurité, dans les secteurs à forte densité humaine	Pour partie
3	fiche 18	Rappeler au chasseur qu'il n'est qu'un usager du territoire et encourager les collaborations locales ACCA/propriétaires	Non réalisée
3	fiche 19	Rappeler au chasseur qu'il n'est qu'un des usagers du territoire et encourager les collaborations locales ACCA/autres usagers de l'espace	Pour partie
3	fiche 20	Quantifier le besoin en territoires pour les chasseurs	Non réalisée
3	fiche 21	Quantifier les offres potentielles	Non réalisée
3	fiche 22	Organiser la relation entre l'offre et la demande	Non réalisée
3	fiche 23	Faciliter l'accès aux territoires pour les nouveaux chasseurs	Pour partie

## *Annexe 4*

*Etat de réalisation du Thème IV :*

*Formation, information et communication*

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
4	fiche 01	Créer un module de formation spécifique pour les représentants et l'encadrement des chasseurs	non réalisée
4	fiche 02	Réaliser un guide pratique	Réalisée
4	fiche 03	Fournir et mieux diffuser toutes les informations nécessaires à l'exécution du mandat	Pour partie
4	fiche 04	Réaliser des réunions par thème en collaboration avec les associations spécialisées	non réalisée
4	fiche 05	Améliorer le niveau de connaissance et d'information des chasseurs sur la sécurité	Réalisée
4	fiche 06	Réaliser un guide à l'attention des chasseurs	non réalisée
4	fiche 07	Former et informer les chasseurs à la cohabitation avec les grands prédateurs	réalisée
4	fiche 08	Travailler avec les acteurs cynégétiques locaux sur la cohabitation avec l'ours	réalisée
4	fiche 09	Assurer une plus large diffusion des informations relatives au permis de chasser	Réalisée
4	fiche 10	Créer de nouveaux modules dans la préparation au permis de chasser	réalisée
4	fiche 11	Compléter les modules de la formation au permis de chasser	réalisée
4	fiche 12	Organiser un suivi individualisé des nouveaux chasseurs	Non réalisée
4	fiche 13	Encourager la création d'une association de nouveaux chasseurs	Non réalisée
4	fiche 14	Améliorer la diffusion des informations sur les qualifications complémentaires	Réalisée
4	fiche 15	Compléter la formation obligatoire chasse à l'arc	réalisée
4	fiche 16	Compléter la formation obligatoire piégeur agréé	réalisée
4	fiche 17	Engager une réflexion sur le suivi et la formation continue des piégeurs	Pour partie
4	fiche 18	Compléter la formation des gardes particuliers	Réalisée
4	fiche 19	Engager une réflexion sur le suivi et la formation continue des gardes particuliers	Réalisée
4	fiche 20	Engager une formation de conducteur de chien de sang	Non réalisée
4	fiche 21	Favoriser les échanges	pour partie
4	fiche 22	Inciter les exploitants agricoles et forestiers à s'intégrer au fonctionnement d'UG petit et grand gibier	pour partie
4	fiche 23	Communication via « le trait d'union paysan » et le journal du chasseur	Pour partie
4	fiche 24	Réalisation d'une plaquette d'information destinée aux agriculteurs	non réalisée
4	fiche 25	Communication commune	non réalisée

<b>THEME</b>	<b>N° fiche</b>	<b>FICHES ACTIONS</b>	<b>Niveau de Réalisation</b>
4	fiche 26	Circulation de l'information et implication	Réalisée
4	fiche 27	Engager une collaboration active	Pour partie
4	fiche 28	Pouvoir contacter rapidement les détenteurs de droit de chasse	Réalisée
4	fiche 29	Développer les systèmes d'enquête	Pour partie
4	fiche 30	Désigner pour chaque pays des interlocuteurs privilégiés	Réalisée
4	fiche 31	Créer un fichier informatisé des coordonnées chasseurs	Réalisée
4	fiche 32	Mieux communiquer avec les chasseurs de base	Réalisée
4	fiche 33	Créer un "guide du chasseur"	Réalisée
4	fiche 34	Etablir des partenariats avec les APN sur des actions précises	Pour partie
4	fiche 35	Encourager les partenariats ACCA - autres utilisateurs de la nature	Pour partie
4	fiche 36	Développer un projet communication	Pour partie
4	fiche 37	Montrer les actions des chasseurs dans la gestion de la faune et des habitats	Réalisée
4	fiche 38	Créer une exposition itinérante	non réalisée
4	fiche 39	Développer de nouveaux moyens de communication	non réalisée
4	fiche 40	Développer la chasse accompagnée	Réalisée
4	fiche 41	Promouvoir les nouveaux modes de chasse	Réalisée
4	fiche 42	Rembourser le timbre fédéral la 1ère année pour les jeunes de moins de 18 ans	Réalisée
4	fiche 43	Créer un site internet	Réalisée

## *Annexe 5*

*Etat de réalisation du Thème V :*

*Diversification des partenariats et  
des actions de la fédération*

<b>THEME</b>	<b>N° fiche</b>	<b>FICHES ACTIONS</b>	<b>Niveau de Réalisation</b>
5	fiche 01	Compléter la gamme de services rendus aux détenteurs de droit de chasse	Pour partie
5	fiche 02	Participer à la prévention du braconnage	Réalisée
5	fiche 03	Gérer les espèces envahissantes	Non réalisée
5	fiche 04	Gérer la faune en zone urbanisée	Non réalisée
5	fiche 05	Positionner la FDC en tant qu'expert faunistique dans les opérations d'aménagement	Réalisée
5	fiche 06	Réfléchir au développement de nouveaux programmes de formation	Non réalisée
5	fiche 07	Organiser un appui logistique aux porteurs de projets de développement local lié à la chasse	Réalisée
5	fiche 08	Suivi des populations animales	Réalisée
5	fiche 09	Participation à des programmes régionaux, nationaux ou européens	Réalisée
5	fiche 10	Suivi sanitaire de la faune et de la venaison	Réalisée
5	fiche 11	Organiser notre implication dans les projets d'aménagement	Non réalisée
5	fiche 12	Pour compléter les compétences internes	Réalisée
5	fiche 13	Améliorer le niveau de compétences des personnels	Réalisée
5	fiche 14	Améliorer les méthodes de travail	Réalisée
5	fiche 15	Recruter de nouveaux chasseurs	Réalisée
5	fiche 16	Développer des partenariats financiers extérieurs au monde de la chasse	Réalisée
5	fiche 17	Facturer les services	Réalisée

## *Annexe 6*

*Etat de réalisation du Thème VI :*  
*Mise en œuvre du schéma*

THEME	N° fiche	FICHES ACTIONS	Niveau de Réalisation
6	fiche 01	Gérer une mise en œuvre progressive	Pour partie
6	fiche 02	Créer une commission schéma et prospective	Non réalisée
6	fiche 03	Prévoir un bilan intermédiaire	Réalisé
6	fiche 04	Créer un comité consultatif par pays cynégétique	Non réalisée
6	fiche 05	Consulter nos partenaires	Non réalisée
6	fiche 06	Vulgariser le SDGC	Non réalisée
6	fiche 07	Créer un site internet	Réalisé

## *Annexe 7*

### 1/ Analyse des réponses au questionnaire intranet

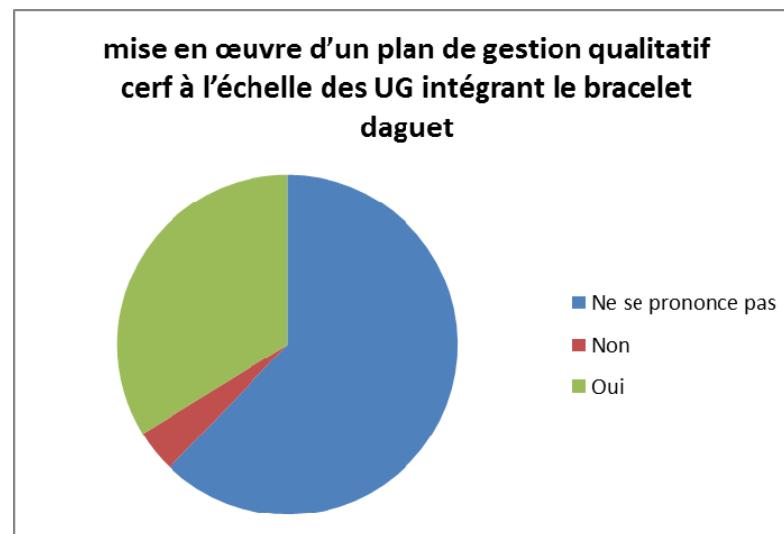
Pour rappel, 12 questions consultatives étaient posées et principalement centrées sur :

- ⇒ la gestion des espèces et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- ⇒ les pratiques de chasse.

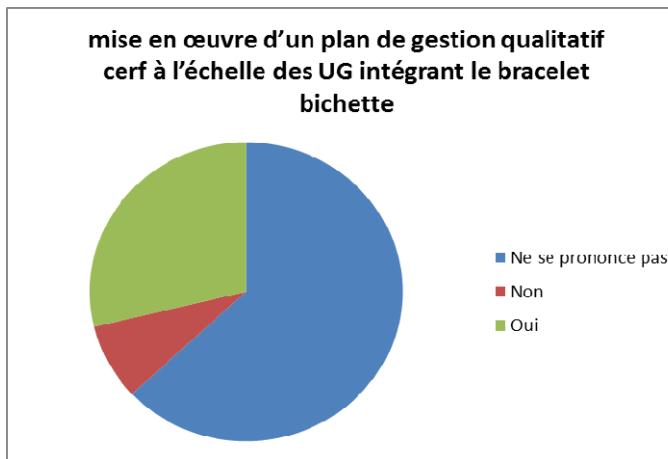
Pour information complémentaire, le document était consultable de début avril au 22 mai, 81 personnes ont répondu à ce questionnaire.

1 / *Les réponses à la gestion des espèces et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :*

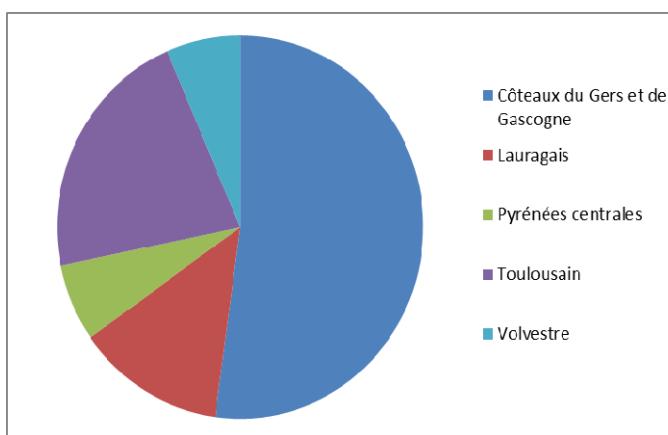
**Q1 : Etes-vous pour la mise en œuvre d'un plan de gestion qualitatif cerf à l'échelle des UG intégrant le bracelet daguet ?**



**Q2 : Etes-vous pour la mise en œuvre d'un plan de gestion qualitatif cerf à l'échelle des UG intégrant le bracelet bichette ?**

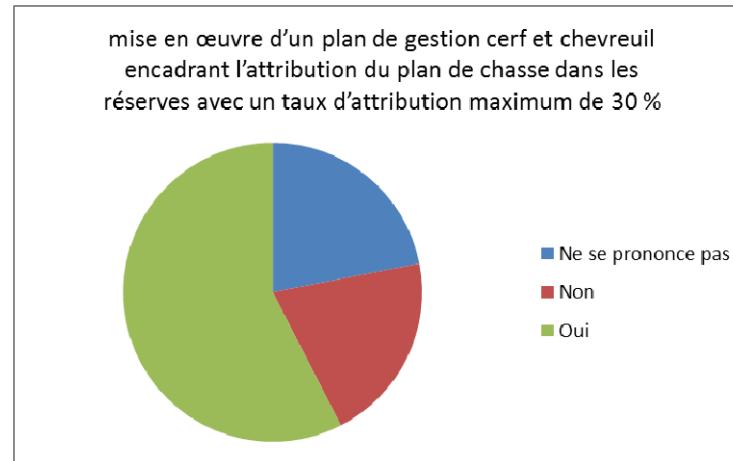


Au vu de ces réponses, il est difficile de se prononcer favorablement ou non sur la mise en place de ces dispositifs (environ 30 % de « oui » contre 60 % de « ne se prononce pas »). Afin de préciser une tendance, la catégorie « ne se prononce pas » a été analysée par pays cynégétiques. Considérant que la grande majorité des cerfs prélevés se situe dans le pays des Pyrénées centrales, il paraît probable que le taux élevé de « ne se prononce pas » soit du à des territoires non concernés par les plans de chasse cerf.

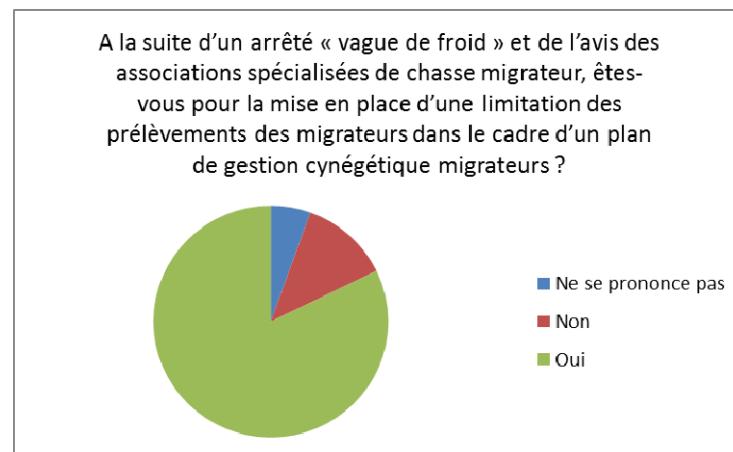


Une forte majorité de sondés ne se prononçant pas provient bien de territoires sans plan de chasse cerf. Il est donc possible d'interpréter les réponses aux questions 1 et 2 comme favorables à la mise en place d'un plan de gestion qualitatif cerf intégrant des dispositifs de marquage daguet et bichette.

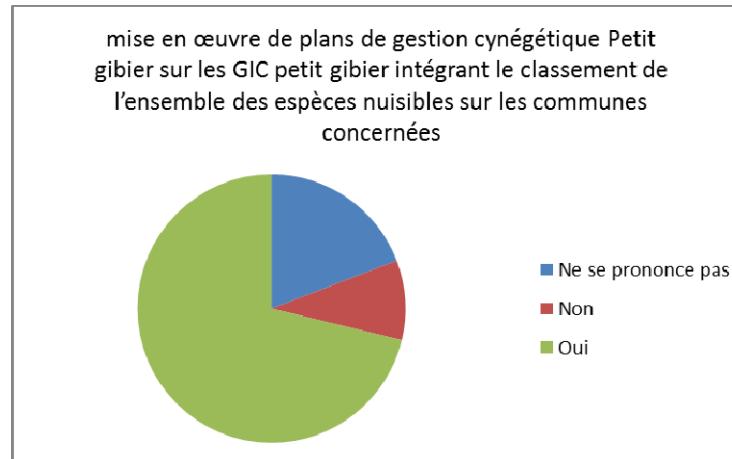
**Q3 : Etes-vous pour la mise en œuvre d'un plan de gestion cerf et chevreuil encadrant l'attribution du plan de chasse dans les réserves avec un taux d'attribution maximum de 30%?**



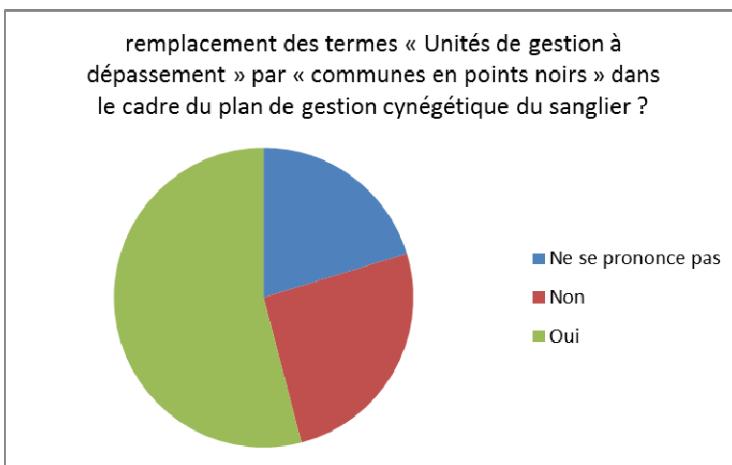
**Q4 : A la suite d'un arrêté « vague de froid » et de l'avis des associations spécialisées de chasse migrateur, êtes-vous pour la mise en place d'une limitation des prélèvements des migrants dans le cadre d'un plan de gestion cynégétique migrants ?**



**Q5 : Etes-vous pour la mise en œuvre de plans de gestion cynégétique Petit gibier sur les GIC petit gibier intégrant le classement de l'ensemble des espèces nuisibles sur les communes concernées ?**

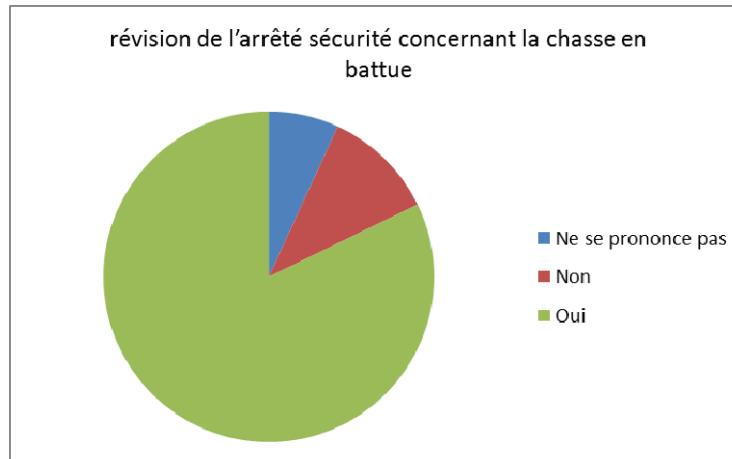


**Q6 : Etes-vous pour le remplacement des termes « Unités de gestion à dépassement » par « communes en points noirs » dans le cadre du plan de gestion cynégétique du sanglier ? Afin que les détenteurs de droit de chasse sur ces communes n'aient plus de mesures restrictives concernant la chasse de cette espèce.**

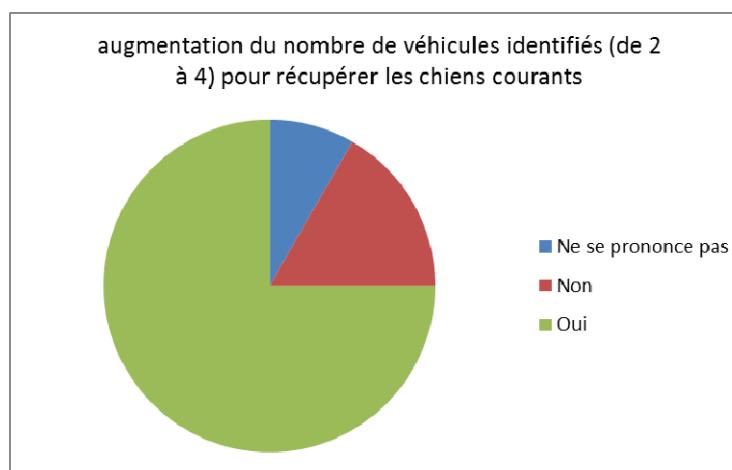


2 / Les réponses aux pratiques de chasse :

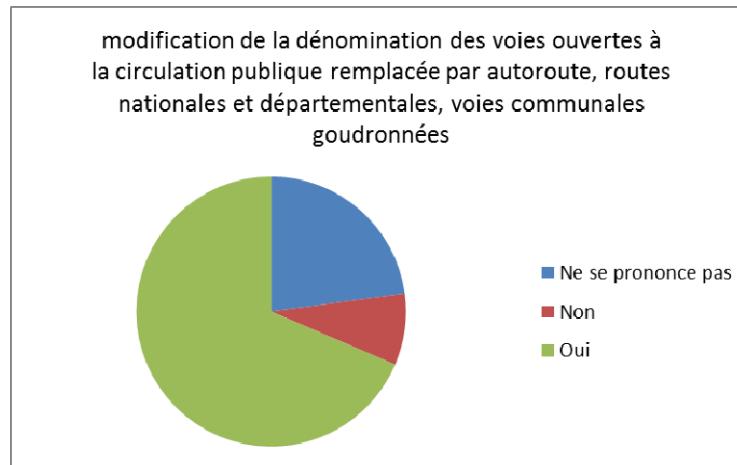
**Q7 : Etes-vous pour la révision de l'arrêté sécurité concernant la chasse en battue ?**



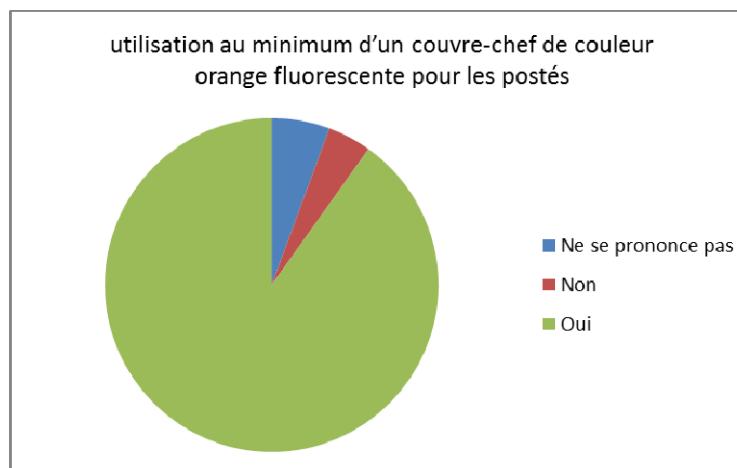
**Q8 : Si oui, êtes-vous pour l'augmentation du nombre de véhicules identifiés (de 2 à 4) pour récupérer les chiens courants ?**



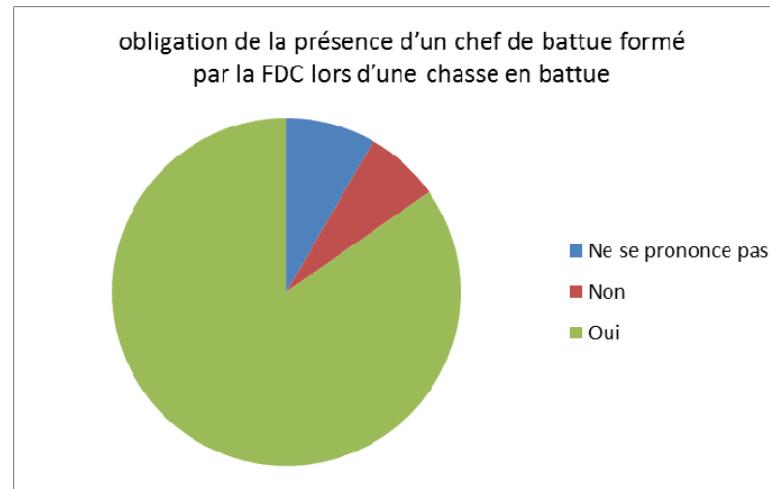
**Q9 : Si oui, êtes-vous pour la modification de la dénomination des voies ouvertes à la circulation publique remplacée par autoroute, routes nationales et départementales, voies communales goudronnées ?**



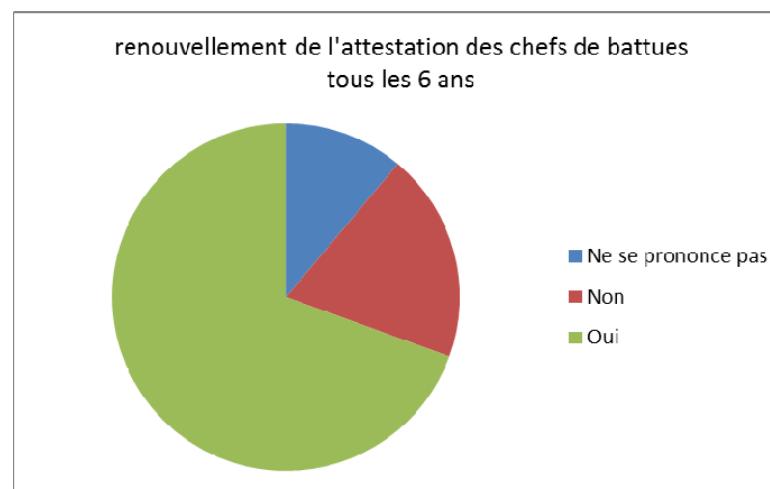
**Q10 : Si oui, êtes-vous pour l'utilisation au minimum d'un couvre-chef de couleur orange fluorescente pour les postés ?**



**Q11 : Si oui, êtes-vous pour l'obligation de la présence d'un chef de battue formé par la FDC lors d'une chasse en battue ?**



**Q12 : Si oui, êtes-vous pour le renouvellement de l'attestation des chefs de battues tous les 6 ans ?**



## *Annexe 8*

Surface des détenteurs de droit de chasse  
en date du 01/07/2013  
dans le département de la Haute-Garonne

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Agassac	ACCA	ACCA D'AGASSAC	548,26
Aignes	ACCA	ACCA D'AIGNES	1603,85
Aigrefeuille	ACCA	ACCA D'AIGREFEUILLE	192,80
Alan	ACCA	ACCA D'ALAN	746,43
Albiac	ACCA	ACCA D'ALBIAC	236,88
Ambax	ACCA	ACCA D'AMBAX	360,52
Anan	ACCA	ACCA D'ANAN	742,70
Antichan-de-Frontignes	ACCA	ACCA D'ANTICHAN DE FRONTIGNES	291,24
Antignac	ACCA	ACCA D'ANTIGNAC	482,20
Arbas	ACCA	ACCA D'ARBAS	509,97
Arbon	ACCA	ACCA D'ARBON	323,62
Ardiège	ACCA	ACCA D'ARDIEGE	331,44
Arguenos	ACCA	ACCA D'ARGUENOS	279,14
Argut-Dessous	ACCA	ACCA D'ARGUT DESSOUS	283,38
Arlos	ACCA	ACCA D'ARLOS	826,32
Arnaud-Guilhem	ACCA	ACCA D'ARNAUD GUILHEM	450,87
Artigue	ACCA	ACCA D'ARTIGUE	729,79
	FORET DOMANIALE	ONF	165,00
Aspet	ACCA	ACCA D'ASPET	1582,13
Aspret-Sarrat	ACCA	ACCA D'ASPRET SARRAT	276,18
Aucamville	ACCA	ACCA D'AUCAMVILLE	5,85
Aulon	ACCA	ACCA D'AULON	918,02
Auragne	ACCA	ACCA D'AURAGNE	756,09
Aureville	ACCA	ACCA D'AUREVILLE	228,93
Auriac-sur-Vendinelle	ACCA	ACCA D'AURIAC SUR VENDINELLE	1717,67
Auribail	ACCA	ACCA D'AURIBAIL	484,55
Aurignac	ACCA	ACCA D'AURIGNAC	939,01
Aurin	ACCA	ACCA D'AURIN	378,36
Ausseing	ACCA	ACCA D'AUSSEING	516,49
Ausson	ACCA	ACCA D'AUSSON	210,79
Aussonne	ACCA	ACCA D'AUSSONNE	388,65
Auterive	ACCA	ACCA D'AUTERIVE	1708,95

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Auzas	ACCA	ACCA D'AUZAS	478,77
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME JANDER	100,94
Auzeville-Tolosane	ACCA	ACCA D'AUZEVILLE TOLOSANE	209,94
Auzielle	ACCA	ACCA D'AUZIELLE	138,69
Avignonet-Lauragais	ACCA	ACCA D'AVIGNONET LAURAGAIS	2344,04
Ayguesvives	ACCA	ACCA D'AYGUESVIVES	486,35
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME CASTER	210,29
Azas	SOCIETE	SOCIETE DE CHASSE D'AZAS	699,23
Bachas	ACCA	ACCA DE BACHAS	189,04
Bachos	ACCA	ACCA DE BACHOS	185,24
Bagiry	ACCA	ACCA DE BAGIRY	53,84
	FORET DOMANIALE	ONF	136,00
Bagnères-de-Luchon	ACCA	ACCA DE BAGNERES DE LUCHON	3416,39
	FORET DOMANIALE	ONF	1282,00
Balesta	ACCA	ACCA DE BALESTA	411,02
Balma	ACCA	ACCA DE BALMA	336,26
Barbazan	ACCA	ACCA DE BARBAZAN	355,51
Baren	ACCA	ACCA DE BAREN	241,57
Bax	ACCA	ACCA DE BAX	264,57
Baziege	ACCA	ACCA DE BAZIEGE	1006,03
Bazus	ACCA	ACCA DE BAZUS	526,69
Beauchalot	ACCA	ACCA DE BEAUCHALOT	297,35
Beaufort	ACCA	ACCA DE BEAUFORT	458,53
Beaumont-sur-Lèze	ACCA	ACCA DE BEAUMONT SUR LEZE	1231,22
Beaupuy	ACCA	ACCA DE BEAUPUY	255,14
Beauteville	ACCA	ACCA DE BEAUTEVILLE	248,84
Beauville	ACCA	ACCA DE BEAUVILLE	278,14
Beauzelle	ACCA	ACCA DE BEAUZELLE	99,26
Belberaud	ACCA	ACCA DE BELBERAUD	313,27
Belbèze-de-Lauragais	ACCA	ACCA DE BELBEZE DE LAURAGAIS	229,82
Belbèze-en-Comminges	ACCA	ACCA DE BELBEZE EN COMMINGES	576,33
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Courneillac	71,42
Belesta-Le Vaux	SOCIETE	SOCIETE DE CHASSE DE BELESTA LE VAUX	969,92
Bellegarde-Sainte-Marie	ACCA	ACCA DE BELLEGARDE STE MARIE	758,68
Belleserre	ACCA	ACCA DE BELLESSERRE	233,55
Benque	ACCA	ACCA DE BENQUE	718,39

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Benque-Dessous-et-Dessus	ACCA	ACCA DE BENQUE DESSOUS ET DESSUS	280,87
Bérat	ACCA	ACCA DE BERAT	1422,74
Bessières	ACCA	ACCA DE BESSIERES	536,00
Bezins-Garraux	ACCA	ACCA DE BEZINS GARRAUX	645,28
Billière	ACCA	ACCA DE BILLIERES	148,81
Binos	ACCA	ACCA DE BINOS	132,40
Blajan	ACCA	ACCA DE BLAJAN	717,89
Bois-de-la-Pierre	ACCA	ACCA DE BOIS DE LA PIERRE	376,76
Boissède	ACCA	ACCA DE BOISSEDE	245,33
Bondigoux	ACCA	ACCA DE BONDIGOUX	381,88
Bonrepos-Riquet	ACCA	ACCA DE BONREPOS RIQUET	328,83
Bonrepos-sur-Aussonnelle	ACCA	ACCA DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE	545,44
Bordes-de-Rivière	ACCA	ACCA DE BORDES DE RIVIERE	499,86
Boudrac	ACCA	ACCA DE BOUDRAC	798,06
Bouloc	ACCA	ACCA DE BOULOC	598,78
Boulogne-sur-Gesse	ACCA	ACCA DE BOULOGNE SUR GESSE	1223,24
Bourg-d'Oueil	ACCA	ACCA DE BOURG D'OEUIL	843,56
	FORET DOMANIALE	ONF	73,00
Bourg-Saint-Bernard	ACCA	ACCA DE BOURG ST BERNARD	887,42
Boussan	ACCA	ACCA DE BOUSSAN	828,90
Boussens	ACCA	ACCA DE BOUSSENS	174,98
Boutx	ACCA	ACCA DE BOUTX	3023,82
	FORET DOMANIALE	ONF	690,00
Bouzin	ACCA	ACCA DE BOUZIN	261,05
Bragayrac-Empeaux-St Thomas	SOCIETE	AMICALE DE CHASSE DES COTEAUX DE GASCOGNE (BRAGAYRAC-EMPEAUX-ST THOMAS)	1362,05
Brax	ACCA	ACCA DE BRAX	89,95
Bretx	ACCA	ACCA DE BRETX	364,58
Brignemont	ACCA	ACCA DE BRIGNEMONT	1281,14
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE "LAMOTHE" M. DAVASSE	119,78
Bruguières	ACCA	ACCA DE BRUGUIERES	304,81
Burgalays	ACCA	ACCA DE BURGALAYS	229,93

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Buzet-sur-Tarn	ACCA	ACCA DE BUZET SUR TARN	1061,28
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M GINESTE DE SAURS	186,02
	CHASSE PRIVEE	CONSEIL GENERAL	452,53
Cabanac-Cazaux	ACCA	ACCA DE CABANAC CAZAUX	290,73
Cabanac-Séguenville	ACCA	ACCA DE CABANAC SEGUENVILLE	573,39
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE La Chasse Du Lac	85,56
Cadours	ACCA	ACCA DE CADOURS	492,52
Caignac	ACCA	ACCA DE CAIGNAC	597,29
Calmont	ACCA	ACCA DE CALMONT	2230,79
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Terraqueuse	226,90
Cambernard	ACCA	ACCA DE CAMBERNARD	444,92
Cambiac	ACCA	ACCA DE CAMBIAC	456,01
Canens	ACCA	ACCA DE CANENS	319,23
Capens	ACCA	ACCA DE CAPENS	340,22
Caragoudes	ACCA	ACCA DE CARAGOUDES	491,09
Caraman	ACCA	ACCA DE CARAMAN	1593,33
Carbonne	ACCA	ACCA DE CARBONNE	1020,81
Cardeilhac	ACCA	ACCA DE CARDEILHAC	1103,77
	FORET DOMANIALE	ONF	189,00
Cassagnabère-Tournas	ACCA	ACCA DE CASSAGNABERE TOURNAS	1819,40
Cassagne	ACCA	ACCA DE CASSAGNE	585,15
Castagnac	ACCA	ACCA DE CASTAGNAC	528,32
Castagnède	ACCA	ACCA DE CASTAGNEDE	139,33
Castanet-Tolosan	ACCA	ACCA DE CASTANET TOLOSAN	106,93
Castelbiague	ACCA	ACCA DE CASTELBIAGUE	341,71
Castelgaillard	ACCA	ACCA DE CASTELGAILLARD	394,84
Castelginest	ACCA	ACCA DE CASTELGINEST	157,02
Castelmaurou	ACCA	ACCA DE CASTELMAUROU	626,20
Castelnau-d'Estrétefonds	ACCA	ACCA DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	1204,66
Castelnau-Picampeau	ACCA	ACCA DE CASTELNAU PICAMPEAU	702,60
Castéra-Vignoles	ACCA	ACCA DE CASTERA VIGNOLES	284,56
Casties-Labrande	ACCA	ACCA DE CASTIES LABRANCE	530,67
Castillon-de-Larboust	ACCA	ACCA DE CASTILLON DE LARBOUST	2581,98
Castillon-de-Saint-Martory	ACCA	ACCA DE CASTILLON DE ST MARTORY	617,49
Cathervielle	ACCA	ACCA DE CATHERVIELLE	282,28
Caubiac	ACCA	ACCA DE CAUBIAC	476,61

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Caubous	ACCA	ACCA DE CAUBOUS	368,64
Caujac	ACCA	ACCA DE CAUJAC	616,15
Cazac	ACCA	ACCA DE CAZAC	390,92
Cazaril-Laspènes	ACCA	ACCA DE CAZARIL LASPENES	183,06
Cazaril-Tambourès	ACCA	ACCA DE CAZARIL TAMBOURES	475,48
Cazaunous	ACCA	ACCA DE CAZAUNOUS	300,58
	FORET DOMANIALE	ONF	261,00
Cazaux-Layrisse	ACCA	ACCA DE CAZAUX LAYRISSE	97,84
Cazeaux-de-Larboust	ACCA	ACCA DE CAZEAX DE LARBOUST	1820,56
Cazeneuve-Montaut	ACCA	ACCA DE CAZENEUVE MONTAUT	317,16
Cazères	ACCA	ACCA DE CAZERES	832,54
Cépet	ACCA	ACCA DE CEPET	198,02
Cessales	ACCA	ACCA DE CESSALES	210,23
Charlas	ACCA	ACCA DE CHARLAS	814,95
Chaum	ACCA	ACCA DE CHAUM	318,61
Chein-Dessus	ACCA	ACCA DE CHEIN DESSUS	680,10
Ciadoux	ACCA	ACCA DE CIADOUX	629,02
Cier-de-Luchon	ACCA	ACCA DE CIER DE LUCHON	90,04
	FORET DOMANIALE	ONF	1073,00
Cier-de-Rivière	ACCA	ACCA DE CIER DE RIVIERE	754,37
Cierp-Gaud	ACCA	ACCA DE CIERP GAUD	658,54
	FORET DOMANIALE	ONF	259,00
Cintegabelle	ACCA	ACCA DE CINTEGABELLE	2686,43
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE SCEA Secourieu	111,90
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Association Blanc De Calers	945,14
Cirès	ACCA	ACCA DE CIRES	455,06
Clarac	ACCA	ACCA DE CLARAC	180,34
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M MANENT	47,48
Clermont-le-Fort	ACCA	ACCA DE CLERMONT LE FORT	512,15
Colomiers	ACCA	ACCA DE COLOMIERS	412,58
Cornebarrieu	ACCA	ACCA DE CORNEBARRIEU	651,34
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine de Pontié	
Corronsac	ACCA	ACCA DE CORRONSAC	244,37
Coueilles	ACCA	ACCA DE COUEILLES	354,25
Couladère	ACCA	ACCA DE COULADERE	52,70

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Couret	ACCA	ACCA DE COURET	236,91
Cox	ACCA	ACCA DE COX	239,30
Cugnaux	ACCA	ACCA DE CUGNAUX	179,18
Cuguron	ACCA	ACCA DE CUGURON	531,37
Daux	ACCA	ACCA DE DAUX	729,06
Deyme	ACCA	ACCA DE DEYME	357,79
Donneville	ACCA	ACCA DE DONNEVILLE	67,75
Dremil Lafage	ACCA	ACCA DE DREMIL LAFAGE	367,77
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Montauriol	206,73
Drudas	ACCA	ACCA DE DRUDAS	762,15
Eaunes	ACCA	EAUNES	437,77
Empeaux	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE SOCAFE	34,61
Encausse	ACCA	ACCA D'ENCAUSSE	557,76
Eoux	ACCA	ACCA D'EOUX	581,90
Escalquens	ACCA	ACCA D'ESCALQUENS	223,95
Escanecrabe	ACCA	ACCA D'ESCANECRABE	1048,29
Escolis	ACCA	ACCA D'ESCOULIS	312,84
Espanès	ACCA	ACCA D'ESPANES	173,13
Esparron	ACCA	ACCA D'ESPARRON	382,05
Esperce	ACCA	ACCA D'ESPERCE	1025,97
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M RASPAUD	126,65
Estadens	ACCA	ACCA D'ESTADENS	1164,37
Estancarbon	ACCA	ACCA D'ESTANCARBON	219,63
Esténo	ACCA	ACCA D'ESTENOS	174,50
Eup	ACCA	ACCA D'EUP	105,08
Fabas	ACCA	ACCA DE FABAS	900,63
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Association de chasse au Grand Gibier	511,88
Figarol	ACCA	ACCA DE FIGAROL	750,66
Flourens	ACCA	ACCA DE FLOURENS	397,63
Folcarde	ACCA	ACCA DE FOLCARDE	97,43
Fonbeauzard	ACCA	ACCA DE FONBEAUZARD	9,78
Fonsorbes	ACCA	ACCA DE FONSORBES	274,84
Fontenilles	ACCA	ACCA DE FONTENILLES	644,83
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M ROQUABERT	69,49
Forgues	ACCA	ACCA DE FORGUES	271,00
Fos	ACCA	ACCA DE FOS	1535,43
	FORET DOMANIALE	ONF	61,00

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Fougaron	ACCA	ACCA DE FOUGARON	699,22
Fourquevaux	ACCA	ACCA DE FOURQUEVAUX	516,17
Francarville	ACCA	ACCA DE FRANCARVILLE	388,94
Francazal	ACCA	ACCA DE FRANCAZAL	429,44
Francon	ACCA	ACCA DE FRANCON	597,99
Franquevielle	ACCA	ACCA DE FRANQUEVILLE	702,83
Fronsac	ACCA	ACCA DE FRONSAC	265,85
Frontignan-de-Comminges	ACCA	ACCA DE FRONTIGNAN DE COMMINGES	86,11
	CHASSE PRIVEE	MAIRIE FRONTIGNAN de COMMINGES	115,13
Frontignan-Savès	ACCA	ACCA DE FRONTIGAN SAVES	155,92
Fronton	ACCA	ACCA DE FRONTON	2344,13
Fustignac	ACCA	ACCA DE FUSTIGNAC	259,35
Gagnac-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE GAGNAC SUR GARONNE	215,27
Gaillac-Toulza	ACCA	ACCA DE GAILLAC TOULZA	2284,61
Galié	ACCA	ACCA DE GALIE	91,12
	FORET DOMANIALE	ONF	218,00
Ganties	ACCA	ACCA DE GANTIES	697,77
Garac	ACCA	ACCA DE GARAC	375,65
Gardouch	ACCA	ACCA DE GARDOUCH	1066,03
Gargas	ACCA	ACCA DE GARGAS	331,33
Garidech	ACCA	ACCA DE GARIDECH	313,73
Garin	ACCA	ACCA DE GARIN	422,16
Gauré	ACCA	ACCA DE GAURE	683,10
Gémil	ACCA	ACCA DE GEMIL	154,40
Génos	ACCA	ACCA DE GENOS	302,65
Gensac-de-Boulogne	ACCA	ACCA DE GENSAC DE BOULOGNE	756,34
Gensac-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE GENSAC SUR GARONNE	485,76
Gibel	ACCA	ACCA DE GIBEL	1183,08
	CHASSE PRIVEE	Acca De Mazères	225,99
Gouaux-de-Larboust	ACCA	ACCA DE GOUAUX DE LARBOUST	885,84
Gouaux-de-Luchon	ACCA	ACCA DE GOUAUX DE LUCHON	1233,73
Goudex	ACCA	ACCA DE GOUDEX	150,48

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Gourdan-Polignan	ACCA	ACCA DE GOURDAN POLIGNAN	228,85
Goutevernisse	ACCA	ACCA DE GOUTEVERNISSE	227,37
Gouzens	ACCA	ACCA DE GOUZENS	260,66
Goyrans	ACCA	ACCA DE GOURANS	234,37
Gragnague	ACCA	ACCA DE GRAGNAGUE	511,47
Gratens	ACCA	ACCA DE GRATENS	723,32
Gratentour	ACCA	ACCA DE GRATENTOUR	33,02
Grazac	ACCA	ACCA DE GRAZAC	409,64
	ACCA	ACCA DE GRENADE	1418,65
Grenade	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE ST CAPRAIS	324,89
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE La Manive	323,04
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M PEEL	125,62
Grepiauc	ACCA	ACCA DE GREPIAC	458,45
Guran	ACCA	ACCA DE GURAN	383,30
Herran	ACCA	ACCA DE HERRAN	1278,31
His	ACCA	ACCA DE HIS	274,62
Huos	ACCA	ACCA DE HUOS	251,35
Issus	ACCA	ACCA D'ISSUS	290,00
Izaut-de-l'Hôtel	ACCA	ACCA D'IZAUT DE L'HOTEL	748,43
Jurvielle	ACCA	ACCA DE JURVIELLE	533,69
Juzet-de-Luchon	ACCA	ACCA DE JUZET DE LUCHON	406,64
	FORET DOMANIALE	ONF	60,00
Juzet-d'Izaut	ACCA	ACCA DE JUZET D'IZAUT	351,73
	FORET DOMANIALE	ONF	2013,00
La Magdelaine-sur-Tarn	ACCA	ACCA DE LA MAGDELAIN SUR TARN	230,84
La Salvetat-Lauragais	ACCA	ACCA DE LA SALVETAT LAURAGAIS	177,69
La Salvetat-Saint-Gilles	ACCA	ACCA DE LA SALVETAT ST GILLES	48,47
Labarthe Rivière	ACCA	ACCA DE LABARTHE DE RIVIERE	728,37
Labarthe-Inard	ACCA	ACCA DE LABARTHE INARD	459,45
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Gabarret	120,79
Labarthe-sur-Lèze	ACCA	ACCA DE LABARTHE SUR LEZE	245,99

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Labastide-Beauvoir	ACCA	ACCA DE LABASTIDE BEAUVOIR	403,38
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Château de Labastide Beauvoir	87,90
Labastide-Clermont	ACCA	ACCA DE LABASTIDE CLERMONT	743,95
Labastide-Paumès	ACCA	ACCA DE LABASTIDE PAUMES	480,27
Labastide-Saint-Sernin	ACCA	ACCA DE LABASTIDE ST SERNIN	144,68
Labastidette	ACCA	ACCA DE LABASTIDETTE	52,39
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Chasse de Lasserre	360,74
Labège	ACCA	ACCA DE LABEGE	132,89
Labroquere	ACCA	ACCA DE LABROQUERE	216,48
Labruyère-Dorsa	ACCA	ACCA DE LABRUYERE DORSA	127,17
Lacaugne	ACCA	ACCA DE LACAUGNE	315,91
Lacroix-Falgarde	ACCA	ACCA DE LACROIX FALGARDE	156,73
Laffite-Toupière	ACCA	ACCA DE LAFFITE TOUPIERE	254,77
Lafitte-Vigordane	ACCA	ACCA DE LAFFITE VIGORDANE	504,67
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE De Besues	169,59
Lagarde	ACCA	ACCA DE LAGARDE	728,87
Lagardelle-sur-Lèze	ACCA	ACCA DE LAGARDELLE SUR LEZE	640,90
Lagrâce-Dieu	ACCA	ACCA DE LAGRACE DIEU	515,72
Lagraulhet St Nicolas	ACCA	ACCA DE LAGRAULHET ST NICOLAS	1061,45
Lahage	ACCA	ACCA DE LAHAGE	386,53
Lahitère	ACCA	ACCA DE LAHITERE	242,75
Lalouret Laffiteau	ACCA	ACCA DE LAOURET LAFFITEAU	406,10
Lamasquère	ACCA	ACCA DE LAMASQUERE	179,30
Landorthe	ACCA	ACCA DE LANDORTHE	397,98
Lanta	ACCA	ACCA DE LANTA	1435,08
Lapeyrère	ACCA	ACCA DE LAPEYRERE	99,64
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME IRIART	165,08
Lapeyrouse-Fossat	ACCA	ACCA DE LAPEYROUSE FOSSAT	272,06
Larcan	ACCA	ACCA DE LARCAN	445,71
Laréole	ACCA	ACCA DE LAREOLE	512,73
Larra	ACCA	ACCA DE LARRA	781,43
Larroque	ACCA	ACCA DE LARROQUE	1284,34
Lasserre	ACCA	ACCA DE LASERRE	204,02
Latoue	ACCA	ACCA DE LATOUE	1214,56

COMMUNE RATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Latour	ACCA	ACCA DE LATOUR	280,06
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M BIMA	34,73
Latrapé	ACCA	ACCA DE LATRAPE	935,98
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE la Faisandière	113,50
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Enclos de Chasse Latrapé Bax	321,34
Launac	ACCA	ACCA DE LAUNAC	1429,96
Launaguet	ACCA	ACCA DE LAUNAGUET	112,82
Lautignac	ACCA	ACCA DE LAUTIGNAC	1168,83
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MR AribaUD PHILIPPE	90,41
Lauzerville	ACCA	ACCA DE LAUZERVILLE	96,18
Lavalette	ACCA	ACCA DE LAVALETTE	586,07
Lavelanet-de-Comminges	ACCA	ACCA DE LAVELANET DE COMMINGES	767,30
Lavernose-Lacasse	ACCA	ACCA DE LAVERNOSE LACASSE	865,38
Layrac-sur-Tarn	ACCA	ACCA DE LAYRAC SUR TARN	321,91
Le Born	ACCA	ACCA DE LE BORN	580,61
Le Burgaud	ACCA	ACCA DE LE BURGAUD	1480,39
Le Cabanial	ACCA	ACCA DE LE CABANIAL	410,46
Le Castéra	ACCA	ACCA DE LE CASTERA	946,85
Le Cuing	ACCA	ACCA DE LE CUING	898,16
Le Faget	ACCA	ACCA DE LE FAGET	533,57
Le Fauga	ACCA	ACCA DE LE FAUGA	355,07
Le Fousseret	ACCA	ACCA DE LE FOUSSERET	2015,31
Le Fréchet	ACCA	ACCA DE LE FRECHET	321,79
Le Grès	ACCA	ACCA DE LE GRES	497,31
Le Pin-Murelet	ACCA	ACCA DE LE PIN MURELET	673,75
Le Plan	ACCA	ACCA DE LE PLAN	494,47
Lécussan	ACCA	ACCA DE LECUSSAN	490,75
Lège	ACCA	ACCA DE LEGE	25,72
Léguevin	ACCA	ACCA DE LEGUEVIN	797,16
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE G F A Lapeyrouse	224,92
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME MAMGIAROTTI	119,90

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Les Toureilles	ACCA	ACCA DE LES TOUREILLES	703,30
Les Varennes	ACCA	ACCA DE LES VARENNES	252,10
Lescuns	ACCA	ACCA DE LESCUNS	202,88
Lespinasse	ACCA	ACCA DE LESPINASSE	66,24
Lespiteau	ACCA	ACCA DE LESPITEAU	135,66
Lespugue	ACCA	ACCA DE LESPUGUE	338,40
Lestelle-de-Saint-Martory	ACCA	ACCA DE LESTELLE ST MARTORY	681,86
Lévignac	ACCA	ACCA DE LEVIGNAC	556,35
Lez	ACCA	ACCA DE LEZ	198,05
Lherm	ACCA	ACCA DE LHERM	1485,98
Lieoux	ACCA	ACCA DE LIEOUX	324,37
Lilhac	ACCA	ACCA DE LILHAC	461,74
L'Isle-en-Dodon	ACCA	ACCA DE L'ISLE EN DODON	1031,30
Lodes	ACCA	ACCA DE LODES	1017,13
Longages	ACCA	ACCA DE LONGAGES	1032,84
Loubens-Lauragais	ACCA	ACCA DE LOUBENS LAURAGAIS	263,24
Loudet	ACCA	ACCA DE LOUDET	283,37
Lourde	ACCA	ACCA DE LOURDE	51,39
Lunax	ACCA	ACCA DE LUNAX	273,04
L'Union	ACCA	ACCA DE L'UNION	23,35
Luscan	ACCA	ACCA DE LUSCAN	196,60
	FORET DOMANIALE	ONF	31,00
Lussan-Adeilhac	ACCA	ACCA DE LUSSAN ADEILHAC	688,57
Lux	ACCA	ACCA DE LUX	460,26
Mailholas	ACCA	ACCA DE MAILHOLAS	168,25
Malvezie	ACCA	ACCA DE MALVEZIE	672,03
Mancioux	ACCA	ACCA DE MANCIOUX	466,26
Mane	ACCA	ACCA DE MANE	267,96
Marignac	ACCA	ACCA DE MARIGNAC	755,62
	FORET DOMANIALE	ONF	637,00

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Marignac-Lasclares	ACCA	ACCA DE MARIGNAC LASCLARES	636,38
Marignac-Laspeyres	ACCA	ACCA DE MARIGNAC LASPEYRES	929,53
Marliac	ACCA	ACCA DE MARLIAC	405,49
Marquefave	ACCA	ACCA DE MARQUEFAVE	936,97
Marsoulas	ACCA	ACCA DE MARSOULAS	130,03
Martisserre	ACCA	ACCA DE MARTISERRE	364,21
Martres-de-Rivière	ACCA	ACCA DE MARTRES DE RIVIERE	204,14
Martres-Tolosane	ACCA	ACCA DE MARTRES TOLOSANE	1233,76
Mascarville	ACCA	ACCA DE MASCARVILLE	293,25
Massabrac	ACCA	ACCA DE MASSABRAC	238,53
Mauran	ACCA	ACCA DE MAURAN	328,97
Mauremont	ACCA	ACCA DE MAUREMONT	327,58
Maurens Juzes	SOCIETE	SOCIETE DE CHASSE DE MAURENS JUZES	633,56
Mauressac	ACCA	ACCA DE MAURESSAC	248,44
Maureville	ACCA	ACCA DE MAUREVILLE	570,79
Mauvaisin	ACCA	ACCA DE MAUVAIN	674,56
Mauvezin	ACCA	ACCA DE MAUVEZIN	258,38
Mauzac	ACCA	ACCA DE MAUZAC	276,94
Mayrègne	ACCA	ACCA DE MAYREGNE	440,38
Mazères-sur-Salat	ACCA	ACCA DE MAZERES SUR SALAT	372,64
Melles	ACCA	ACCA DE MELLES	227,61
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Association Cynégétique de Melles	4046,30
	FORET DOMANIALE	ONF	28,00
Menville	ACCA	ACCA DE MENVILLE	241,77
Mérenvielle	ACCA	ACCA DE MERENVIELLE	430,27
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Société de chasse de l'Isle Jourdain	109,03
Merville	ACCA	ACCA DE MERVILLE	79,04
Merville	ACCA	ACCA DE MERVILLE	1257,52
Milhas	ACCA	ACCA DE MILHAS	619,97
Mirambeau	ACCA	ACCA DE MIRAMBEAU	218,94
Miramont-de-Comminges	ACCA	ACCA DE MIRAMONT DE COMMINGES	550,77
Miremont	ACCA	ACCA DE MIREMONT	1159,61
Mirepoix-sur-Tarn	ACCA	ACCA DE MIRPOIX SUR TARN	264,57
Molas	ACCA	ACCA DE MOLAS	600,14

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Moncaup	ACCA	ACCA DE MONCAUP	423,24
Mondavezan	ACCA	ACCA DE MONDAVEZAN	1234,20
Mondilhan	ACCA	ACCA DE MONDILHAN	671,97
Mondonville	ACCA	ACCA DE MONDONVILLE	265,35
	FORET DOMANIALE	ONF	1833,00
Mondouzil	ACCA	ACCA DE MONDOUZIL	221,08
Monès	ACCA	ACCA DE MONES	126,63
Monestrol	ACCA	ACCA DE MONESTROL	360,11
Mons	ACCA	ACCA DE MONS	296,91
Montaigut-sur-Save	ACCA	ACCA DE MONTAIGUT SUR SAVE	555,33
Montastruc-de-Salies	ACCA	ACCA DE MONTASTRUC DE SALIES	1137,37
Montastruc-la-Conseillère	ACCA	ACCA DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE	646,86
Montastruc-Savès	ACCA	ACCA DE MONTASTRUC SAVES	389,64
Montauban-de-Luchon	ACCA	ACCA DE MONTAUBAN DE LUCHON	403,09
Montaut	ACCA	ACCA DE MONTAUT	1082,60
Montberaud	ACCA	ACCA DE MONTBERAUD	1020,50
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Forêt de Taurignan	76,70
Montbernard	ACCA	ACCA DE MONTBERNARD	1089,79
Montberon	ACCA	ACCA DE MONTBERON	205,23
Montbrun-Bocage	ACCA	ACCA DE MONTBRUN BOCAGE	1963,23
Montbrun-Lauragais	ACCA	ACCA DE MONTBRUN LAURAGAIS	515,22
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE GODILLOT -M.SARA	169,89
Montclar-de-Comminges	ACCA	ACCA DE MONTCLAR DE COMMINGES	347,22
Montclar-Lauragais	ACCA	ACCA DE MONTCLAR LAURAGAIS	166,75
Mont-de-Galié	ACCA	ACCA DE MONT DE GALIE	178,93
Montégut-Bourjac	ACCA	ACCA DE MONTEGUT BOURJAC	321,79
Montégut-Lauragais	SOCIETE	SOCIETE DE CHASSE DE MONTEGUT LAURAGAIS	364,72
Montespan	ACCA	ACCA DE MONTESPAN	802,78
Montesquieu-Guittaut	ACCA	ACCA DE MONTESQUIEU GUITTAUT	588,43
Montesquieu-Lauragais	ACCA	ACCA DE MONTESQUIEU LAURAGAIS	1464,22
Montesquieu-Volvestre	ACCA	ACCA DE MONTESQUIEU VOLVESTRE	3229,54
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Parc De Chasse Perteguet	94,49
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Palays	311,78

COMMUNE ATTACHEMENT	Type de structure de chasse	Nom	Surface Chassable en ha
Montesquieu-Volvestre	ACCA	ACCA DE MONTESQUIEU VOLVESTRE	3229,54
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Parc De Chasse Perteguet	94,49
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Palays	311,78
Montgaillard-de-Salies	ACCA	ACCA DE MONTGAILLARD DE SALIES	365,27
Montgaillard-Lauragais	ACCA	ACCA DE MONTGAILLARD LAURAGAIS	467,79
Montgaillard-sur-Save	ACCA	ACCA DE MONTGAILLARD SUR SAVE	290,10
Montgazin	ACCA	ACCA DE MONTGAZIN	290,28
Montgeard	ACCA	ACCA DE MONTGEARD	542,10
Montiscard	ACCA	ACCA DE MONTISCARD	679,02
Montgras	ACCA	ACCA DE MONTGRAS	200,77
Montjoire	ACCA	ACCA DE MONTJOIRE	866,42
Montlaur	ACCA	ACCA DE MONTLAUR	387,65
Montmaurin	ACCA	ACCA DE MONTMAURIN	509,21
Montoulieu-Saint-Bernard	ACCA	ACCA DE MONTOULIEU ST BERNARD	251,79
Montoussin	ACCA	ACCA DE MONTOUSSIN	289,76
Montpitol	ACCA	ACCA DE MONTPITOL	264,51
Montrabé	ACCA	ACCA DE MONTRABE	65,58
Montréjeau	ACCA	ACCA DE MONTREJEAU	181,81
Montsaunes	ACCA	ACCA DE MONTSAUNES	681,15
Mourvilles-Basses	ACCA	ACCA DE MOURVILLES BASSES	52,08
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE HENRI DE VILLELE	365,80
Mourvilles-Hautes	SOCIETE	SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE MOURVILLE HAUTES	391,71
Moustajon	ACCA	ACCA DE MOUSTAJON	111,36
Muret	ACCA	ACCA DE MURET	2208,19
Nailloux	ACCA	ACCA DE NAILLOUX	963,80
Nénigan	ACCA	ACCA DE NENIGAN	100,68
Nizan-Gesse	ACCA	ACCA DE NIZAN GESSE	606,01
Noé	ACCA	ACCA DE NOE	233,01
Nogaret	ACCA	ACCA DE NOGARET	231,53
Noueilles	ACCA	ACCA DE NOUEILLES	330,17
Odars	ACCA	ACCA D'ODARS	323,30
Ondes	ACCA	ACCA D'ONDES	416,39
Oo	ACCA	ACCA D'OO	4081,03
Ore	ACCA	ACCA D'ORE	156,97
Palaminy	ACCA	ACCA DE PALAMINY	717,21

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Paulhac	ACCA	ACCA DE PAULHAC	665,21
Payssous	ACCA	ACCA DE PAYSSOUS	334,01
Péchabou	ACCA	ACCA DE PECHABOU	85,09
Pechbonnieu	ACCA	ACCA DE PECHBONNIEU	100,22
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine de Castillon	202,36
Pechbusque	ACCA	ACCA DE PECHBUSQUE	91,82
Péguihan	ACCA	ACCA DE PEGUILHAN	1097,76
Pelleport	ACCA	ACCA DE PELLEPORT	615,19
Peyrissas	ACCA	ACCA DE PEYRISSAS	475,81
Peyrouzet	ACCA	ACCA DE PEYROUZET	347,31
Peyssies	ACCA	ACCA DE PEYSSIES	333,06
Pibrac	ACCA	ACCA DE PIBRAC	573,69
	CHASSE PRIVEE	GFA Chasse les Amis de Manaut	252,94
Pin Balma	ACCA	ACCA DE PIN BALMA	324,77
Pinsaguel	ACCA	ACCA DE PINSAGUEL	30,02
Pins-Justaret	ACCA	ACCA DE PINS JUSTARET	52,77
Plagne	ACCA	ACCA DE PLAGNE	290,40
Plagnole	ACCA	ACCA DE PLAGNOLE	300,74
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M PIQUES	75,01
Plaisance-du-Touch	ACCA	ACCA DE PLAISANCE DU TOUCH	760,89
Pointis-de-Rivière	ACCA	ACCA DE POINTIS DE RIVIERE	306,94
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Camon	106,44
Pointis-Inard	ACCA	ACCA DE POINTIS INARD	1001,18
Polastron	ACCA	ACCA DE POLASTRON	290,98
Pompertuzat	ACCA	ACCA DE POMPERTUZAT	149,14
Ponlat-Taillebourg	ACCA	ACCA DE PONLAT TAILLEBOURG	445,00
Portet d'Aspet	ACCA	ACCA DE PORTET D'ASPET	723,27
	FORET DOMANIALE	ONF	966,00
Portet-de-Luchon	ACCA	ACCA DE PORTET DE LUCHON	346,31
Portet-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE PORTET SU GARONNE	395,10
Poubeau	ACCA	ACCA DE POUBEAU	359,09
Poucharramet	ACCA	ACCA DE POUCHARRAMET	1248,02
Pouy-de-Touges	ACCA	ACCA DE POUY DE TOUGES	874,18

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Pouze	ACCA	ACCA DE POUZE	164,30
Pradère-les-Bourguets	ACCA	ACCA DE PRADERE LES BOURGUETS	315,60
Préserville	ACCA	ACCA DE PRESERVILLE	586,12
Proupiary	ACCA	ACCA DE PROUPIARY	336,82
Prunet	ACCA	ACCA DE PRUNET	238,99
Puydaniel	ACCA	ACCA DE PUYDANIEL	404,73
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M BROQUIERE	71,31
Puymaurin	ACCA	ACCA DE PUYMAURIN	1289,84
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE PUYMAURIN- M. BOUZAC	72,82
Puysségur	ACCA	ACCA DE PUYSSEGUR	361,92
Quint-Fonsegrives	ACCA	ACCA DE QUINT FONSEGRIVES	226,97
Ramonville-Saint-Agne	ACCA	ACCA DE RAMONVILLE	51,84
Razecueillé	ACCA	ACCA DE RAZECUEILLE	419,23
Rebigne	ACCA	ACCA DE REBIGUE	205,95
Régades	ACCA	ACCA DE REGADES	281,80
Renneville	ACCA	ACCA DE RENNEVILLE	422,00
Revel	ACCA	ACCA DE REVEL	1348,20
Rieucazé	ACCA	ACCA DE RIEUCAZE	168,57
Rieumajou	ACCA	ACCA DE RIEUMAJOU	212,47
Rieumes	ACCA	ACCA DE RIEUMES	1234,61
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De Masemcal	115,42
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M SABI	82,34
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M NABONNE	192,86
	ACCA	ACCA DE RIEUX	1775,69
Rieux	ACCA	ACCA DE RIOLAS	164,52
Roquefort-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE ROQUEFORT SUR GARONNE	564,10
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Enclos De Balesta	514,40
Roques	ACCA	ACCA DE ROQUES	229,73
Roquesérière	ACCA	ACCA DE ROQUESERIERE	571,50
Roquettes	ACCA	ACCA DE ROQUETTES	34,70
Rouède	ACCA	ACCA DE ROUEDE	355,32
Rouffiac-Tolosan	ACCA	ACCA DE ROUFFIAC TOLOSAN	96,65
Roumens	ACCA	ACCA DE ROUMENS	178,52
Sabonnères	ACCA	ACCA DE SABONNERES	688,37
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M JODOT	78,51

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Saccourvielle	ACCA	ACCA DE SACOURVILLE	247,17
	FORET DOMANIALE	ONF	93,00
Saiguède	ACCA	ACCA DE SAIGUEDE	633,05
Saint-Alban	SOCIETE	ASSOCIATION LES CHASSEURS ST ALBANAIS	16,74
Saint-André	ACCA	ACCA DE ST ANDRE	1114,96
Saint-Araille	ACCA	ACCA DE ST ARAILLE	370,46
Saint-Aventin	ACCA	ACCA DE ST AVENTIN	1462,08
Saint-Béat	ACCA	ACCA DE ST BEAT	491,77
Saint-Bertrand-Valcabrère	ACCA	ACCA DE ST BERTRAND VALCABRERE	632,06
	FORET DOMANIALE	ONF	263,00
Saint-Cézert	ACCA	ACCA DE ST CEZERT	617,72
Saint-Christaud	ACCA	ACCA DE ST CHRISTAUD	645,57
Saint-Clar-de-Rivière	ACCA	ACCA DE ST CLAR DE RIVIERE	551,25
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	ACCA	ACCA DE STE FOY D'AIGREFEUILLE	324,87
Sainte-Foy-de-Peyrolières	ACCA	ACCA DE STE FOY DE PEYROLIERES	1968,38
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Les Amis de la Roche	253,34
Sainte-Livrade	SOCIETE	AMICALE DES CHASSEURS DE STE LIVRADE	328,10
Saint-Élix-le-Château	ACCA	ACCA DE ST ELIX LE CHÂTEAU	566,38
Saint-Élix-Séglan	ACCA	ACCA DE ST ELIX SEGLAN	201,61
Saint-Félix-Le Falga	SOCIETE	SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE ST FELIX LE FALGA	3267,69
Saint-Ferréol-de-Comminges	ACCA	ACCA DE ST FERREOL DE COMMINGES	410,57
Saint-Frajou	ACCA	ACCA DE ST FRAJOU	1072,54
Saint-Gaudens	ACCA	ACCA DE ST GAUDENS	802,29
Saint-Geniès-Bellevue	ACCA	ACCA DE ST GENIES BELLEVUE	57,67
Saint-Germier	ACCA	ACCA DE ST GERMIER	202,46
Saint-Hilaire	ACCA	ACCA DE ST HILAIRE	316,08
Saint-Ignan	ACCA	ACCA DE ST IGNAN	295,72
Saint-Jean	ACCA	ACCA DE ST JEAN	38,44
Saint-Jean-Lherm	ACCA	ACCA DE ST JEAN LHERM	277,06
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME DE LAFORCADE	153,85
Saint-Jory	ACCA	ACCA DE ST JORY	462,80
Saint-Julia	ACCA	ACCA DE ST JULIA	579,10
Saint-Julien-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE ST JULIEN SUR GARONNE	467,21

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Saint-Lary-Boujean	ACCA	ACCA DE ST LARY BOUJEAN	572,14
Saint-Laurent	ACCA	ACCA DE ST LAURENT	480,61
Saint-Léon	ACCA	ACCA DE ST LEON	1353,22
Saint-Loup-Cammas	ACCA	ACCA DE ST LOUP CAMMAS	98,40
Saint-Loup-en-Comminges	ACCA	ACCA DE ST LOUP EN COMMINGES	369,03
Saint-Lys	ACCA	ACCA DE ST LYS	580,92
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE INDIVISION REBAUD	88,56
Saint-Mamet	ACCA	ACCA DE ST MAMET	582,17
	FORET DOMANIALE	ONF	317,00
Saint-Marcel-Paulel	ACCA	ACCA DE ST MARCEL PAULEL	274,26
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine Du Girou	72,88
Saint-Marcet	ACCA	ACCA DE ST MARCET	811,23
Saint-Martory	ACCA	ACCA DE ST MARTORY	423,72
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Goupt. Forestier Paillon	239,70
Saint-Médard	ACCA	ACCA DE ST MEDARD	303,76
Saint-Michel	ACCA	ACCA DE ST MICHEL	1076,34
Saint-Orens-de-Gameville	ACCA	ACCA DE ST ORENS DE GAMEVILLE	326,79
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE CHATEAU CAYRAS	79,95
Saint-Paul-d'Oueil	ACCA	ACCA DE ST PAUL D'OEUIL	666,62
Saint-Paul-sur-Save	ACCA	ACCA DE ST PAUL SUR SAVE	257,26
Saint-Pé-d'Ardet	ACCA	ACCA DE ST PE D'ARDET	265,09
Saint-Pé-Delbosc	ACCA	ACCA DE ST PE DELBOSC	299,97
Saint-Pierre	ACCA	ACCA DE ST PIERRE	247,46
Saint-Pierre-de-Lages	ACCA	ACCA DE ST PIERRE DE LAGES	173,21
Saint-Plancard	ACCA	ACCA DE ST PLANCARD	1092,26
Saint-Rome	ACCA	ACCA DE ST ROME	280,52
Saint-Rustice	ACCA	ACCA DE ST RUSTICE	85,13
Saint-Sauveur	ACCA	ACCA DE ST SAUVEUR	279,30
Saint-Sulpice-sur-Lèze	ACCA	ACCA DE ST SUPLICE	642,50
Saint-Vincent	ACCA	ACCA DE ST VINCENT	183,59
Sajas	ACCA	ACCA DE SAJAS	307,30
Saleich	ACCA	ACCA DE SALEICH	707,16
	FORET DOMANIALE	ONF	1167,00

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Salerm	ACCA	ACCA DE SALERM	318,17
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE MME DE GAULEJAC	98,40
Salies-du-Salat	ACCA	ACCA DE SALIES DU SALAT	276,27
Salles-et-Pratviel	ACCA	ACCA DE SALLES ET PRATVIEL	139,82
Salles-sur-Garonne	ACCA	ACCA DE SALLES SUR GARONNE	275,64
Saman	ACCA	ACCA DE SAMAN	323,22
Samoullan	ACCA	ACCA DE SAMOULLAN	388,74
Sana	ACCA	ACCA DE SANA	113,38
Sarrecave	ACCA	ACCA DE SARRECAVE	78,19
Sarremezan	ACCA	ACCA DE SARREMEZAN	314,57
Saubens	ACCA	ACCA DE SAUBENS	204,89
Saussens	ACCA	ACCA DE SAUSSENS	130,47
Sauveterre-de-Comminges	ACCA	ACCA DE SAUVETERRE DE COMMINGES	1143,24
	FORET DOMANIALE	ONF	1326,00
Saux-et-Pomarède	ACCA	ACCA DE SAUX POMAREDE	623,54
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Gaec Plaine De Riviere	167,03
Savarthès	ACCA	ACCA DE SAVARTHES	178,80
Savères	ACCA	ACCA DE SAVERES	695,70
Sédeilhac	ACCA	ACCA DE SEDEILHAC	398,17
Ségreville	ACCA	ACCA DE SEGREVILLE	228,66
Seilh	ACCA	ACCA DE SEILH	220,61
Seilhan	ACCA	ACCA DE SEILHAN	234,05
Sénarens	ACCA	ACCA DE SENARENS	429,48
Sengouagnet	ACCA	ACCA DE SENGOUAGNET	1022,30
	FORET DOMANIALE	ONF	538,00
Sepx	ACCA	ACCA DE SEPX	861,19
Seyre	ACCA	ACCA DE SEYRE	234,21
Seysses	ACCA	ACCA DE SEYSSES	746,14
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Du Merle	707,64
Signac	ACCA	ACCA DE SIGNAC	199,43
Sode	ACCA	ACCA DE SODE	347,46
	FORET DOMANIALE	ONF	135,00
Soueich	ACCA	ACCA DE SOUEICH	864,69
Tarabel	ACCA	ACCA DE TARABEL	377,94
Terrebasse	ACCA	ACCA DE TERREBASSE	676,05

<b>COMMUNE RATTACHEMENT</b>	<b>Type de structure de chasse</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface Chassable en ha</b>
Thil	ACCA	ACCA DE THIL	1472,02
Touille	ACCA	ACCA DE TOUILLE	436,91
Tournefeuille	ACCA	ACCA DE TOURNEFEUILLE	171,25
Toutens	ACCA	ACCA DE TOUTENS	277,19
Trébons-de-Luchon	ACCA	ACCA DE TREBONS DE LUCHON	58,73
Trébons-sur-la-Grasse	ACCA	ACCA DE TREBONS SUR LA GRASSE	543,17
Urau	ACCA	ACCA D'URAU	674,02
Vacquiers	SOCIETE	SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT DE VACQUIERS	1040,61
Valentine	ACCA	ACCA DE VALENTINE	495,74
Vallègue	ACCA	ACCA DE VALLEGUE	170,56
Vallesvilles	ACCA	ACCA DE VALLESVILLES	408,64
Vaudreuille	ACCA	ACCA DE VAUDREUILLE	639,24
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE de Montcausson (Revel-Vaudreuille)	99,45
Vendine	ACCA	ACCA DE VENDINE	140,62
Venerque	ACCA	ACCA DE VENERQUE	628,06
Verfeil	ACCA	ACCA DE VERFEIL	1692,81
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE St Sernin de Verfeil	936,62
Vernet	ACCA	ACCA DE VERNET	448,55
Vieille-Toulouse	ACCA	ACCA DE VIEILLE TOULOUSE	50,36
Vieillevigne	ACCA	ACCA DE VIEILLEVIGNE	194,06
Vignaux	ACCA	ACCA DE VIGNAUX	187,63
Vigoulet-Auzil	ACCA	ACCA DE VIGOULET AUZIL	44,12
Villariès	ACCA	ACCA DE VILLARIES	335,71
Villaudric	ACCA	ACCA DE VILLAUDRIC	533,52
Villefranche-de-Lauragais	ACCA	ACCA DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	379,69
Villematier	ACCA	ACCA DE VILLEMATIER	557,86
Villemur-sur-Tarn	ACCA	ACCA DE VILLEMUR SUR TARN	1776,12
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE M PICARD	94,15
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine De La Forêt	413,59
	CHASSE PRIVEE	CHASSE PRIVEE Domaine St Maurice	194,71
Villeneuve-de-Rivière	ACCA	ACCA DE VILLENEUVE DE RIVIERE	713,74
Villeneuve-Lécussan	ACCA	ACCA DE VILLENEUVE LECUSSAN	1031,82
Villeneuve-lès-Bouloc	ACCA	ACCA DE VILLENEUVE LES BOULOC	467,21
Villeneuve-Tolosane	ACCA	ACCA DE VILLENEUVE TOLOSANE	23,35
Villenouvelle	ACCA	ACCA DE VILLENOUVELLE	353,16

